

# DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

## *Manifestations sportives terrestres*

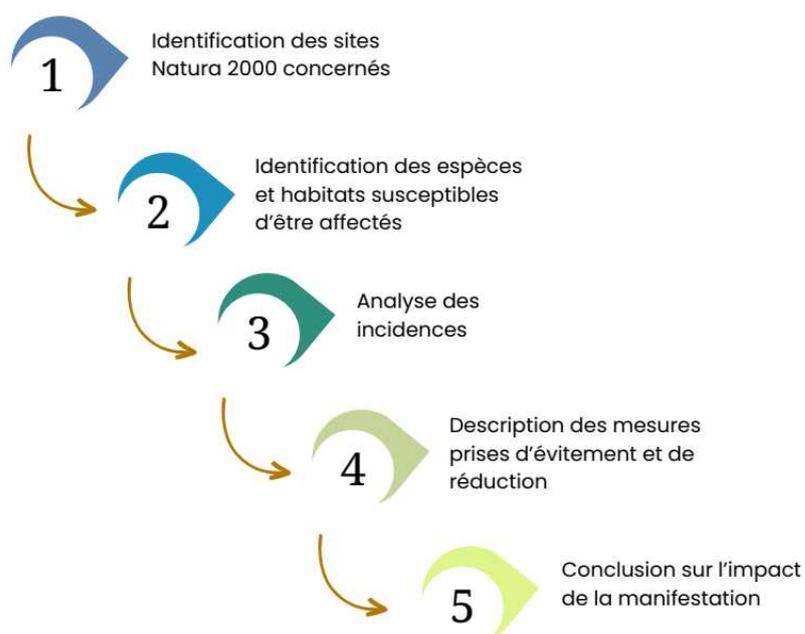
### Département des Pyrénées-Atlantiques

*Une manifestation sportive terrestre est susceptible d'être soumise à évaluation des incidences Natura 2000.*

*Ce document constitue un guide dans l'élaboration du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 et permet :*

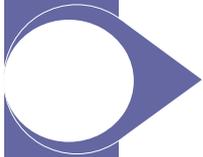
- *de déterminer si une manifestation est soumise ou non ;*
- *le cas échéant, de réaliser l'évaluation.*

#### Étapes de l'évaluation des incidences Natura 2000



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Informations générales</b>	
À propos de la manifestation.....	2
Coordonnées de l'organisateur.....	2
Dispositions réglementaires.....	3
<b>Étape 1 – Sites Natura 2000 concernés</b> .....	6
Identification à partir du site « Géoportail ».....	7
Téléchargement des couches vecteur.....	8
Identification à partir de la plateforme declaration-manifestations.gouv.fr.....	9
Sites natura 2000 dans l'aire d'influence de la manifestation.....	10
Liste des sites potentiellement impactés.....	11
<b>Étape 2 – Espèces et habitats susceptibles d'être affectés</b> .....	13
Informations sur les habitats et les espèces présents sur un site.....	14
Habitats génériques d'intérêt communautaire (DHFF – Annexe I)..	15
Espèces d'intérêt communautaire (DO - Annexe I ou DHFF Annexe II).....	17
<b>Étape 3 – Analyse des incidences</b> .....	21
Configurations à fort impact.....	22
Incidences potentielles selon les groupes d'espèces / d'habitats.....	24
Synthèse des pressions potentielles identifiées.....	41
<b>Étape 4 – Description des mesures prises d'évitement et de réduction</b> ...51	
Mesures de réduction systématiques (MRS).....	52
Mesures d'évitement et de réduction spécifiques .....	55
<b>Étape 5 – Conclusion</b> .....	61
Annexe 1 : Liste des structures animatrices de sites Natura 2000.....	62
Annexe 2 : Liste des mesures d'évitement et de réduction suggérées.....	63



# INTRODUCTION

## Qu'est-ce que l'évaluation des incidences Natura 2000 ?

*Les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont motivé la désignation des sites.*

*Dans cette optique, une évaluation des incidences peut s'avérer nécessaire. Elle a pour but de déterminer si le projet, programme ou activité est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur les habitats et espèces présents sur un site Natura 2000. Elle est réalisée en amont des projets/activités et **est de la responsabilité du porteur/organisateur de projet/activité.***

*Cette évaluation doit :*

- être ciblée sur les habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site ;
- être proportionnée à l'importance de la manifestation (nature et ampleur) et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces ;
- prendre en compte l'ensemble des aspects de l'activité et de ses incidences possibles ;
- permettre de conclure sur l'absence ou non d'incidences.

*En fonction des résultats, l'organisateur peut être amené à adapter sa manifestation de façon à éviter ou réduire significativement les incidences.*

*Une manifestation qui aurait des incidences résiduelles significatives ne pourrait être autorisée.*

*Une évaluation d'incidences est à fournir pour chaque nouvelle manifestation, ainsi que pour chaque édition d'une manifestation.*

## Qu'est-ce que Natura 2000 ?

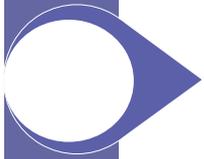
*C'est un réseau européen constitué dans le but de concilier conservation de la biodiversité et activités humaines, dans une démarche de développement durable. Ce réseau réunit des sites terrestres et marins désignés au titre de Natura 2000 car ils accueillent des espèces animales, végétales et des habitats naturels rares et/ou menacés à l'échelle européenne. L'objectif est de maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour ces espèces et habitats, dits « d'intérêt communautaire ».*

*Deux directives européennes encadrent la désignation des sites Natura 2000 :*

- la Directive « Oiseaux » (79/409/CE du 2 avril 1979), en application de laquelle sont désignées des Zones de Protection Spéciales (ZPS) ;
- la Directive « Habitat, Faune Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), en application de laquelle sont désignées des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

*Les ZPS et les ZSC peuvent se superposer.*

*En 2024, le département des Pyrénées-Atlantiques compte **52 sites**, dont 15 ZPS et 37 ZSC.*



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### À propos de la manifestation

Intitulé de la manifestation :

Type :

Date(s) et horaires :

Jour / Nuit :

### Coordonnées de l'organisateur

Nom (personne morale ou physique) :

Adresse :

Commune :

Département :

Téléphone :

Mail :



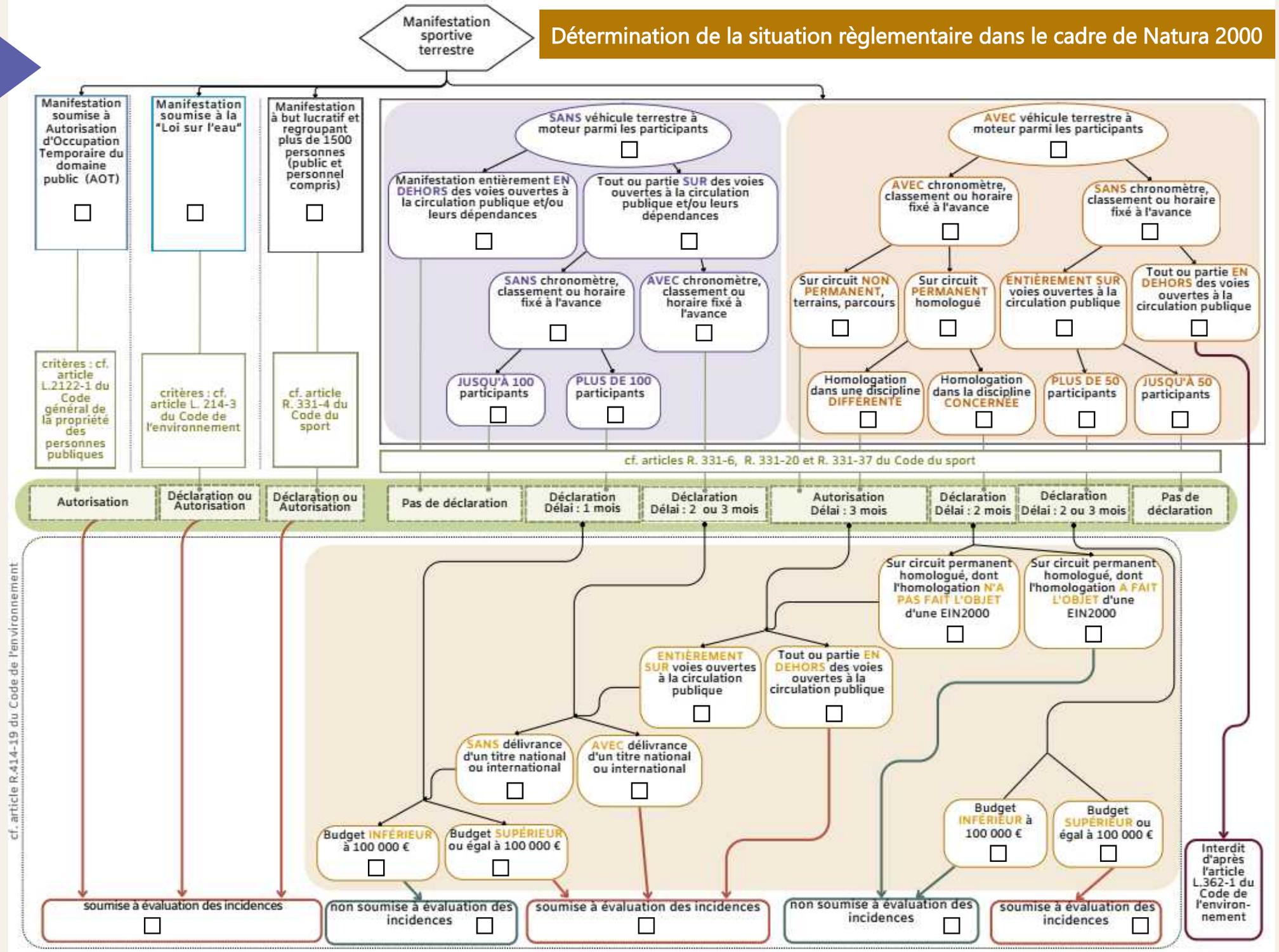
# DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À NATURA 2000

Selon les situations, le dossier de déclaration ou d'autorisation déposé sur la plateforme *declaration-manifestations.gouv.fr* doit ou non comporter une évaluation des incidences Natura 2000 (R. 414-19 du Code de l'environnement).

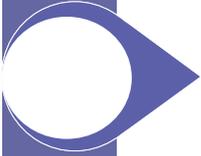
Ce préambule est divisé en deux parties :

- la détermination de la situation réglementaire concernant la manifestation, à l'aide du schéma à la page suivante ;
- la conclusion sur la nécessité ou non de fournir une évaluation des incidences Natura 2000.

À noter : ce document concerne uniquement le cadre Natura 2000 et ne remplace pas les procédures à laquelle la manifestation peut être soumise via d'autres textes réglementaires.



cf. article R.414-19 du Code de l'environnement



## Conclusion sur la soumission à évaluation des incidences Natura 2000

- OUI, la manifestation est concernée par au moins un cas de soumission à évaluation des incidences Natura 2000.**

→ *Poursuite de l'évaluation des incidences.*

- NON, la manifestation n'est concernée par aucun cas de soumission à évaluation des incidences Natura 2000.**

→ *Fin du remplissage. Ce document est à fournir au service instructeur avec la déclaration ou demande d'autorisation.*



## ÉTAPE 1 – SITES NATURA 2000 CONCERNÉS

Pour identifier les sites Natura 2000 traversés ou proches de la manifestation, plusieurs interfaces sont possibles :

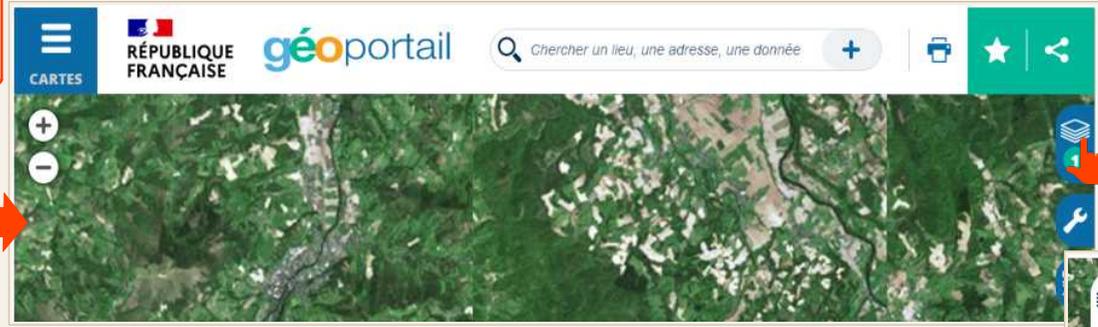
- le site « Géoportail » ;
- les couches vecteurs issues du site de l'INPN<sup>1</sup>, pour les intégrer aux logiciels de SIG ;
- la plateforme *declaration-manifestations.gouv.fr*, lorsque la manifestation y est créée.

Cette opération permet :

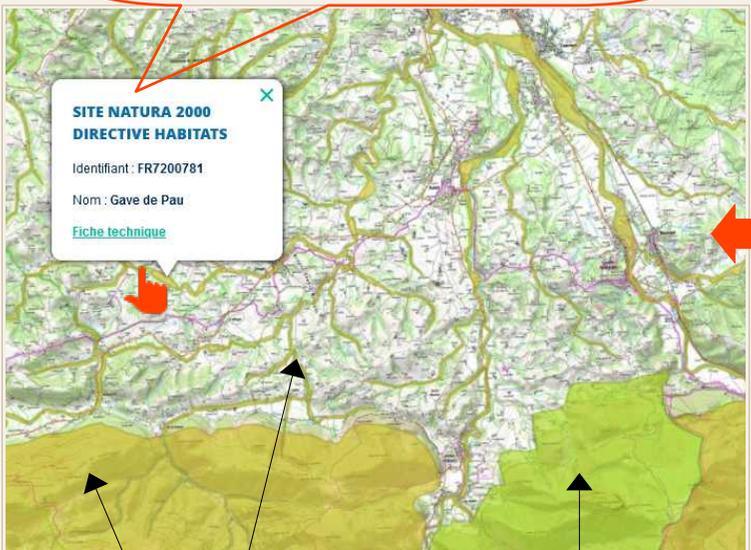
- de déterminer si des sites sont présents dans la zone d'influence de la manifestation ;
- le cas échéant, de lister les sites potentiellement impactés.

# Identification à partir du site "Géoportail"

Sur le site : <https://www.geoportail.gouv.fr/>  
Affichage de la carte centrée sur la localisation de la manifestation.



Un clic sur un site pour afficher :  
- le nom et le code du site ;  
- un lien vers la fiche technique du site.



Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : « Site Habitats – Faune - Flore »

Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Site Oiseaux »



Possibilité de changer le fond de la carte.  
Exemple : fond IGN topographique



Affichage des sites Natura 2000.



## Téléchargement des couches vecteur

Sur le site :  
<https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/nat/natura>

### Cartes et couches SIG

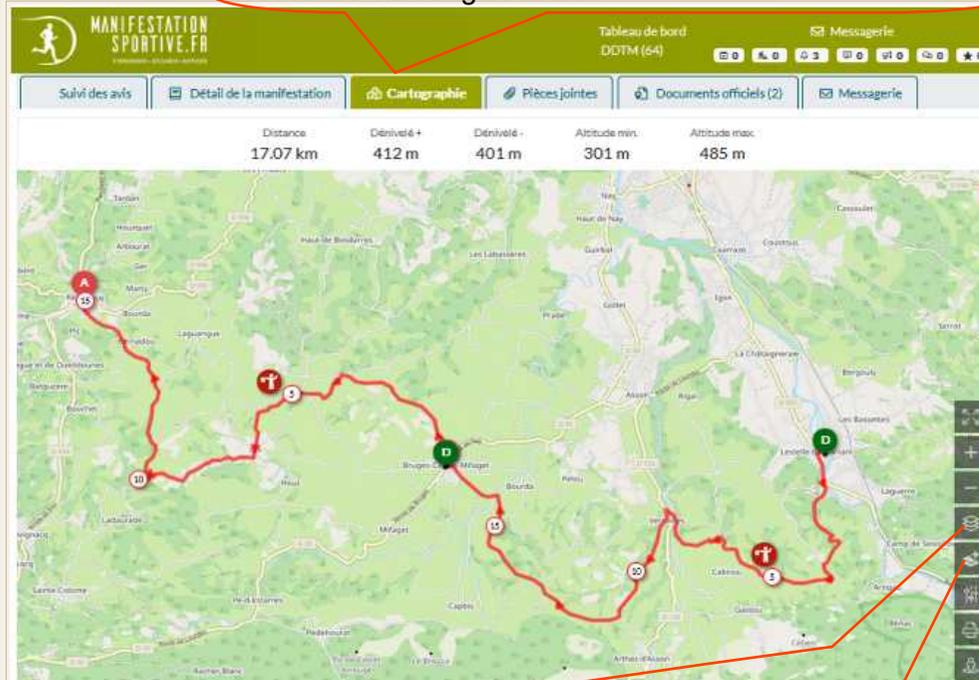
Couches	Territoire	Version	Infos	Carte	MapInfo	Shape	Historique
Zones de protection spéciale (ZPS)	Métropole	07/2023					
Sites classés au titre de la Directive Habitats : périmètres publiés au JOUE (ZSC/SIC)	Métropole	12/2021					
Sites classés au titre de la Directive Habitats : périmètres transmis à la CE (ZSC/pSIC/SIC)	Métropole	07/2023					

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :  
« Site Habitats – Faune - Flore »

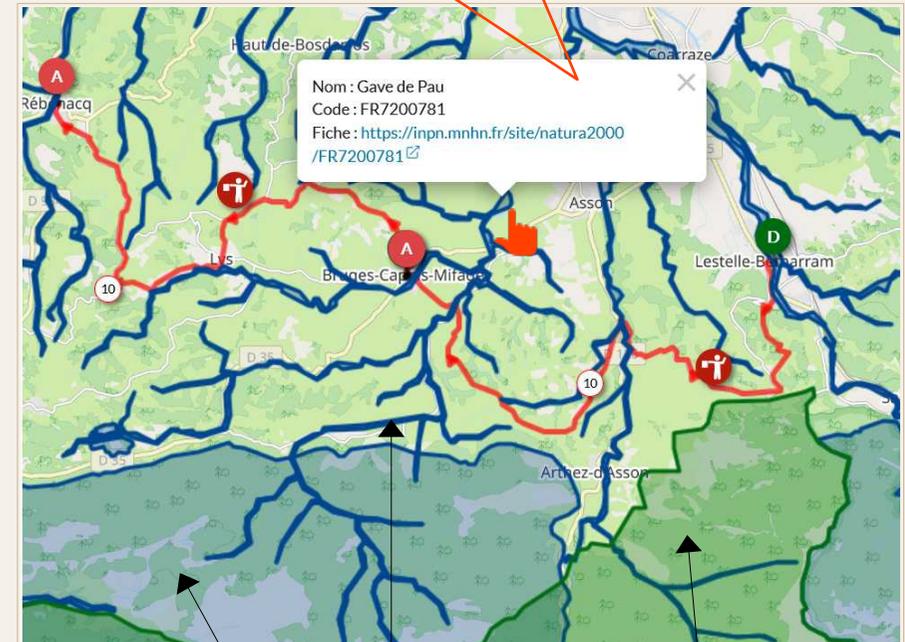
Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Site Oiseaux »

## Identification à partir de la plateforme "Manifestation Sportive"

Une fois la manifestation créée sur la plateforme <https://declaration-manifestations.gouv.fr/>, la cartographie est accessible via l'onglet dédié.



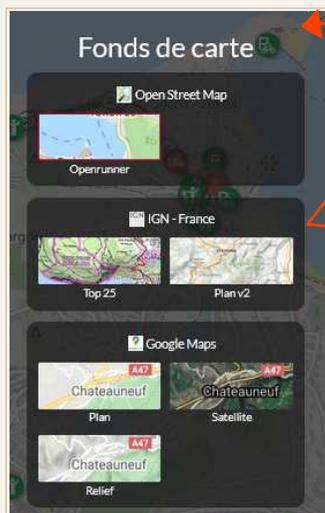
Un clic sur un site pour afficher :  
- le nom et le code du site ;  
- un lien vers la fiche technique du site.



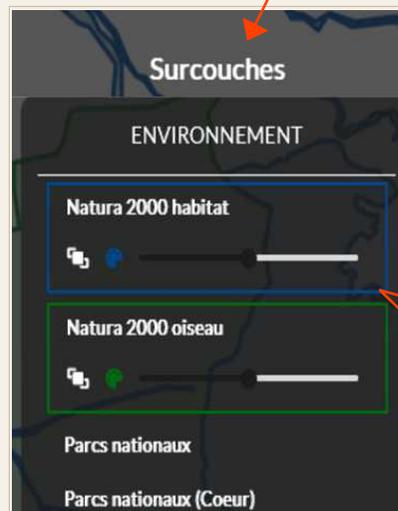
Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : « Site Habitats – Faune - Flore »

Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Site Oiseaux »

Affichage des sites Natura 2000.



Possibilité de changer le fond de la carte.  
Exemple : fond IGN France – Top 25.



## Sites Natura 2000 dans l'aire d'influence de la manifestation

L'estimation de la distance de la manifestation au site Natura 2000 le plus proche doit prendre en compte chaque compartiment de la manifestation (cf encadré ci-dessous).

La plus courte distance estimée est ensuite retenue.

- La manifestation est située dans un site Natura 2000 ou à moins d'un kilomètre.**

→ *Liste des sites potentiellement impactés : p.11*

- La manifestation est située à plus d'un kilomètre de tout site Natura 2000.**

→ *Conclusion sur l'absence d'impacts significatifs de la manifestation sur les sites Natura 2000 : p.61*

### Que prendre en compte pour situer et décrire ma manifestation ?

*Une manifestation comporte trois compartiments principaux :*

#### TRACÉ :

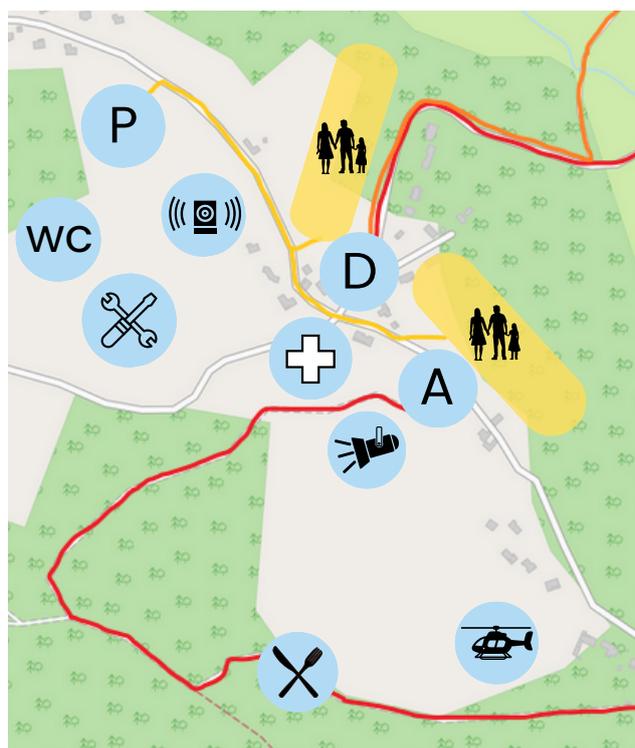
-  Parcours emprunté par les participants (y compris en dehors des itinéraires chronométrés, ex : liaisons)
-  Variantes climatiques (itinéraires bis anticipés en cas de conditions météorologiques défavorables)

#### ZONES DE SPECTATEURS :

-  Aires de spectateurs
-  Itinéraires de circulation

#### LOGISTIQUE :

-  Points de départ et d'arrivée
-  Parkings
-  Parcs d'assistance
-  Postes de secours
-  Sanitaires
-  Points de ravitaillement
-  Dropzones et itinéraire des aéronefs
-  Dispositifs sonores
-  Dispositifs d'éclairage



## Liste des sites potentiellement impactés

Sites Natura 2000 concernés par la manifestation :

Code du site	Nom du site	Type de site	Coche
FR7200724	L'Adour	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200742	Massif du Moulle de Jaout	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200743	Massif du Ger et du Lurien	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200744	Massif de Sesques et de l'Ossau	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200745	Massif du Montagnon	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200746	Massif de l'Anie et d'Espelunguere	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200747	Massif du Layens	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200749	Montagnes du Barétous	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200750	Montagnes de la Haute Soule	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200751	Montagnes du Pic des Escaliers	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200752	Massif des Arbailles	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200753	Forêt d'Iraty	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200754	Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200756	Montagnes des Aldudes	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200758	Massif du Baygoura	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200759	Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200760	Massif de la Rhune et de Choldocogagna	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200766	Vallon du Clamondé	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200770	Parc boisé du château de Pau	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200774	Baie de Chingoudy	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200775	Domaine d'Abbadia et corniche basque	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200776	Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200777	Lac de Mouriscot	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200779	Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200781	Gave de Pau	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200782	Tourbière de Louvie-Juzon	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200784	Château d'Orthez et bords du Gave	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200785	La Nivelle (estuaire, Barthes et cours d'eau)	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200786	La Nive	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200787	L'Ardanavy	ZSC	<input type="checkbox"/>

FR7200788	La Joyeuse	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200789	La Bidouze	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200790	Le Saison	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200791	Gave d'Oloron et marais de Labastide-Villefranche	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200792	Le Gave d'Aspe et le Lourdios	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200793	Le Gave d'Ossau	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7200813	Cote basque rocheuse et extension au large	ZSC	<input type="checkbox"/>
FR7210077	Barthes de l'Adour	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7210087	Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7210089	Penes du Moulle de Jaout	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212002	Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la roche ronde	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212003	Haute Soule : massif forestier, gorges d'Holzarté et d'Olhadubi	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212004	Haute Soule : forêt des Arbailles	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212005	Haute Soule : forêt d'Iraty, Orgambidexka et Pic des escaliers	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212007	Eth Thuron des Aureys	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212008	Haute Soule : massif de la Pierre Saint-Martin	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212009	Pics de l'Estibet et de Mondragon	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212010	Barrage d'Artix et saligue du gave de Pau	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212011	Col de Lizarieta	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212012	Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212013	Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie	ZPS	<input type="checkbox"/>
FR7212015	Haute Cize : Pic d'Errozate et forêt d'Orion	ZPS	<input type="checkbox"/>

### Qui gère les sites Natura 2000 ?

*La gestion des sites Natura 2000 en France est basée sur un Document d'Objectifs (DOCOB) propre à chaque site. Celui-ci contient un diagnostic écologique ainsi que les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces. La gestion est réalisée par la structure animatrice du site Natura 2000.*

*Dans le département, 16 sites sont actuellement animés. Vous trouverez la liste de ces sites et le contact des structures animatrices correspondantes en Annexe 1.*

*Les animateurs pourront vous renseigner sur les enjeux des sites et vous indiquer les secteurs et périodes particulièrement sensibles.*

## ÉTAPE 2 – HABITATS ET ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Pour chaque site, les espèces et/ou les habitats d'intérêt communautaire inscrits au FSD<sup>1</sup> sont à reporter dans les tableaux des pages suivantes :

- les habitats génériques, inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats – Faune - Flore » (DHFF): **p.15 à 16** ;
- les espèces visées à l'annexe II de la Directive « Habitats – Faune - Flore » ou à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) : **p.17 à 21**.

Ne pas prendre en compte les rubriques « Liste des habitats élémentaires » ni « Autres espèces importantes de faune et de flore ».

Après cette étape, pour faciliter la démarche, ces habitats et espèces seront regroupés :

- les habitats en 7 « groupes d'habitats » ;
- les espèces en 7 « groupes d'espèces ».

### Quels habitats et espèces sont concernés ?

*L'analyse des incidences s'intéresse aux habitats et aux espèces à enjeu de conservation Natura 2000, dits « **d'intérêt communautaire** », que la manifestation est susceptible d'impacter.*

- *Les habitats d'intérêt communautaire correspondent à des habitats naturels en danger de disparition ou ayant une aire de répartition naturelle réduite en Europe, ou bien remarquables et caractéristiques d'une région biogéographique particulière.*
- *Les espèces d'intérêt communautaire sont des espèces en danger, vulnérables, rares ou endémiques<sup>2</sup>, à l'échelle européenne.*

*Parmi ceux-ci, une attention particulière doit être portée aux habitats et espèces d'intérêt communautaire **prioritaires**. Il s'agit d'habitats ou d'espèces en danger de disparition sur le territoire européen, territoire qui comprend une part importante de leur aire de répartition. De ce fait, l'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation.*

<sup>1</sup> FSD : Formulaire Standard de Données. Il correspond à la fiche d'identité d'un site Natura 2000.

<sup>2</sup> Espèce endémique : espèce qui se trouve dans une zone géographique limitée.

## Informations sur les habitats et les espèces présents sur un site

Depuis la bulle d'information du site : un clic sur le lien vers la fiche technique



La fiche présente plusieurs onglets, dont la liste des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Ou directement une recherche sur le site de l'INPN : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>



Données et outils > Recherche de données Natura 2000 > FR7200781- Gave de Pau

EN SAVOIR PLUS ACTUALITÉS PRÉSENTATION DOCUMENTATION DONNÉES NATURA 2000 CARTOGRAPHIE INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES DONNÉES DE SYNTHÈSE

### FR7200781 - GAVE DE PAU

Site de la directive "Habitats, faune, flore"  
Base de référence : juillet 2023.  
Mise à jour annuelle de la liste SIC - publication au JO UE : 26/01/2023 (à partir de la base : décembre 2021)

Nouvelle recherche

Téléchargez le formulaire Standard de Données du site Natura 2000 au format PDF

Téléchargez les données du site Natura 2000 au format XML

Cartographie du site Natura 2000

Identification du site

Recherche de données

FR7200781 - GAVE DE PAU

- Description
- Habitats
- Espèces
- Protections
- Activités, menaces et pressions
- Gestion
- Régimes de propriété

habitats

espèces

Informations détaillées sur chaque espèce

### Liste des habitats génériques

- 4020 - Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix \* (457,35 ha)
- 4030 - Landes sèches européennes (10,91 ha)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (457,35 ha)

Informations détaillées sur chaque habitat

### Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1096 - *Lampetra planeri*
- 1106 - *Salmo salar*
- 5318 - *Cottus aturi*

### Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

- 1029 - *Margaritifera margaritifera*
- 1041 - *Oxygastra curtisii*

### AUTRES SOURCES D'INFORMATION :

- Cahiers d'habitats Natura 2000
- DOCOB, diagnostics écologiques et résumés non techniques
- Données recueillies en Nouvelle-Aquitaine : faune sur [FAUNA](#) / flore et fonge sur [OBV-NA](#)

## Habitats génériques d'intérêt communautaire (DHFF - Annexe I)

Code UE	Habitat d'intérêt communautaire	Type d'habitat	Coche
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
1130	Estuaires	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
<b>1150</b>	<b>Lagunes côtières *</b>	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
1160	Grandes criques et baies peu profondes	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
1170	Récifs	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
1330	Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i> )	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
2110	Dunes mobiles embryonnaires	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
<b>2130</b>	<b>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) *</b>	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	MILIEUX CÔTIERS	<input type="checkbox"/>
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	EAUX TERRESTRES	<input type="checkbox"/>
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	EAUX TERRESTRES	<input type="checkbox"/>
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	EAUX TERRESTRES	<input type="checkbox"/>
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	EAUX TERRESTRES	<input type="checkbox"/>
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	EAUX TERRESTRES	<input type="checkbox"/>
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	EAUX TERRESTRES	<input type="checkbox"/>
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	EAUX TERRESTRES	<input type="checkbox"/>
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	EAUX TERRESTRES	<input type="checkbox"/>
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	EAUX TERRESTRES	<input type="checkbox"/>
<b>4020</b>	<b>Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *</b>	LANDES & FOURRES	<input type="checkbox"/>
4030	Landes sèches européennes	LANDES & FOURRES	<input type="checkbox"/>
<b>4040</b>	<b>Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i> *</b>	LANDES & FOURRES	<input type="checkbox"/>
4060	Landes alpines et boréales	LANDES & FOURRES	<input type="checkbox"/>
4090	Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	LANDES & FOURRES	<input type="checkbox"/>
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion p.p.</i> )	LANDES & FOURRES	<input type="checkbox"/>
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	LANDES & FOURRES	<input type="checkbox"/>
<b>6110</b>	<b>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i> *</b>	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>
<b>6210</b>	<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)</b>	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>
<b>6220</b>	<b>Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> *</b>	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>
<b>6230</b>	<b>Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i> *</b>	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>
6410	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>

6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>
6520	Prairies de fauche de montagne	PELOUSES & PRAIRIES	<input type="checkbox"/>
<b>7110</b>	<b>Tourbières hautes actives *</b>	TOURBIÈRES & MARAIS	<input type="checkbox"/>
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	TOURBIÈRES & MARAIS	<input type="checkbox"/>
<b>7130</b>	<b>Tourbières de couverture (* tourbières actives seulement)</b>	TOURBIÈRES & MARAIS	<input type="checkbox"/>
7140	Tourbières de transition et tremblantes	TOURBIÈRES & MARAIS	<input type="checkbox"/>
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	TOURBIÈRES & MARAIS	<input type="checkbox"/>
<b>7210</b>	<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *</b>	TOURBIÈRES & MARAIS	<input type="checkbox"/>
<b>7220</b>	<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>) *</b>	TOURBIÈRES & MARAIS	<input type="checkbox"/>
7230	Tourbières basses alcalines	TOURBIÈRES & MARAIS	<input type="checkbox"/>
8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ( <i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i> )	HABITATS ROCHEUX	<input type="checkbox"/>
8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin ( <i>Thlaspietea rotundifolii</i> )	HABITATS ROCHEUX	<input type="checkbox"/>
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	HABITATS ROCHEUX	<input type="checkbox"/>
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	HABITATS ROCHEUX	<input type="checkbox"/>
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	HABITATS ROCHEUX	<input type="checkbox"/>
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	HABITATS ROCHEUX	<input type="checkbox"/>
<b>8240</b>	<b>Pavements calcaires *</b>	HABITATS ROCHEUX	<input type="checkbox"/>
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	HABITATS ROCHEUX	<input type="checkbox"/>
8330	Grottes marines submergées ou semi-submergées	HABITATS ROCHEUX	<input type="checkbox"/>
8340	Glaciers permanents	HABITATS ROCHEUX	<input type="checkbox"/>
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	BOISEMENTS	<input type="checkbox"/>
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagenion</i>	BOISEMENTS	<input type="checkbox"/>
<b>9180</b>	<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *</b>	BOISEMENTS	<input type="checkbox"/>
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	TOURBIÈRES	<input type="checkbox"/>
<b>91D0</b>	<b>Tourbières boisées *</b>	BOISEMENTS	<input type="checkbox"/>
<b>91E0</b>	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) *</b>	BOISEMENTS	<input type="checkbox"/>
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )	BOISEMENTS	<input type="checkbox"/>
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	BOISEMENTS	<input type="checkbox"/>
92D0	Galleries et fourrés riverains méridionaux ( <i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i> )	BOISEMENTS	<input type="checkbox"/>
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)	BOISEMENTS	<input type="checkbox"/>

## Espèces d'intérêt communautaire (DO - Annexe I ou DHFF Annexe II)

Code UE	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupe	Coche
1007	<i>Elona quimperiana</i>	Escargot de Quimper	Espèces inféodées à la strate herbacée terrestre	<input type="checkbox"/>
1029	<i>Margaritifera margaritifera</i>	Mulette perlière	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1046	<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Espèces inféodées à la strate herbacée terrestre	<input type="checkbox"/>
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Espèces inféodées à la strate herbacée terrestre	<input type="checkbox"/>
1071	<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laîches	Espèces inféodées à la strate herbacée terrestre	<input type="checkbox"/>
1074	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du Prunellier	Espèces inféodées à la strate herbacée terrestre	<input type="checkbox"/>
1078	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	Espèces inféodées à la strate herbacée terrestre	<input type="checkbox"/>
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Espèces inféodées au bois	<input type="checkbox"/>
<b>1084</b>	<b><i>Osmoderma eremita</i> *</b>	<b>Pique-prune *</b>	Espèces inféodées au bois	<input type="checkbox"/>
<b>1087</b>	<b><i>Rosalia alpina</i> *</b>	<b>Rosalie des Alpes *</b>	Espèces inféodées au bois	<input type="checkbox"/>
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Espèces inféodées au bois	<input type="checkbox"/>
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanches	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1102	<i>Alosa alosa</i>	Grande alose	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon de l'Atlantique	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
<b>1126</b>	<b><i>Parachondrostoma toxostoma</i> *</b>	<b>Toxostome *</b>	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1134	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1301	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman des Pyrénées	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Chauve-souris	<input type="checkbox"/>
1304	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertillon à oreilles échanquées	Chauve-souris	<input type="checkbox"/>
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Chauve-souris	<input type="checkbox"/>
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	Chauve-souris	<input type="checkbox"/>
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	Chauve-souris	<input type="checkbox"/>
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Chauve-souris	<input type="checkbox"/>
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Chauve-souris	<input type="checkbox"/>
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertillon de Bechstein	Chauve-souris	<input type="checkbox"/>
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Chauve-souris	<input type="checkbox"/>
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1349	<i>Tursiops truncatus</i>	Grand dauphin	Cétacés	<input type="checkbox"/>
1351	<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin commun	Cétacés	<input type="checkbox"/>
1354	<i>Ursus arctos</i>	Ours brun	Ours brun	<input type="checkbox"/>
<b>1355</b>	<b><i>Lutra lutra</i> *</b>	<b>Loutre d'Europe *</b>	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
<b>1356</b>	<b><i>Mustela lutreola</i> *</b>	<b>Vison d'Europe *</b>	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1381	<i>Dicranum viride</i>	Dicrane vert	Espèces inféodées au bois	<input type="checkbox"/>
1386	<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	Espèces inféodées au bois	<input type="checkbox"/>
1421	<i>Trichomanes speciosum</i>	Trichomanès remarquable	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1428	<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à quatre feuilles	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>

1607	<i>Angelica heterocarpa</i> *	Angélique des estuaires *	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
1625	<i>Soldanella villosa</i>	Grande soldanelle	Plantes	<input type="checkbox"/>
1802	<i>Aster pyrenaicus</i>	Aster des Pyrénées	Espèces inféodées à la strate herbacée terrestre	<input type="checkbox"/>
1995	<i>Iberolacerta bonnali</i>	Lézard de Bonnal	Espèces inféodées à la strate herbacée terrestre	<input type="checkbox"/>
4026	<i>Rhysodes sulcatus</i>		Espèces inféodées au bois	<input type="checkbox"/>
5318	<i>Cottus aturi</i>	Chabot du Béarn	Espèces aquatiques et semi-aquatiques	<input type="checkbox"/>
A001	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A002	<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A003	<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A005	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A010	<i>Calonectris diomedea</i>	Puffin de Scopoli	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A013	<i>Puffinus puffinus</i>	Puffin des Anglais	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A014	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Océanite tempête	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A015	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Océanite cul-blanc	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A016	<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A018	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A027	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A028	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpre	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A036	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A037	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	Cygne de Bewick	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A038	<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A041	<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A043	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A045	<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A050	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A051	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A054	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A056	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A058	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A059	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A060	<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A061	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A063	<i>Somateria mollissima</i>	Eider à duvet	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A067	<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à œil d'or	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A068	<i>Mergus albellus</i>	Harle piette	Oiseaux	<input type="checkbox"/>

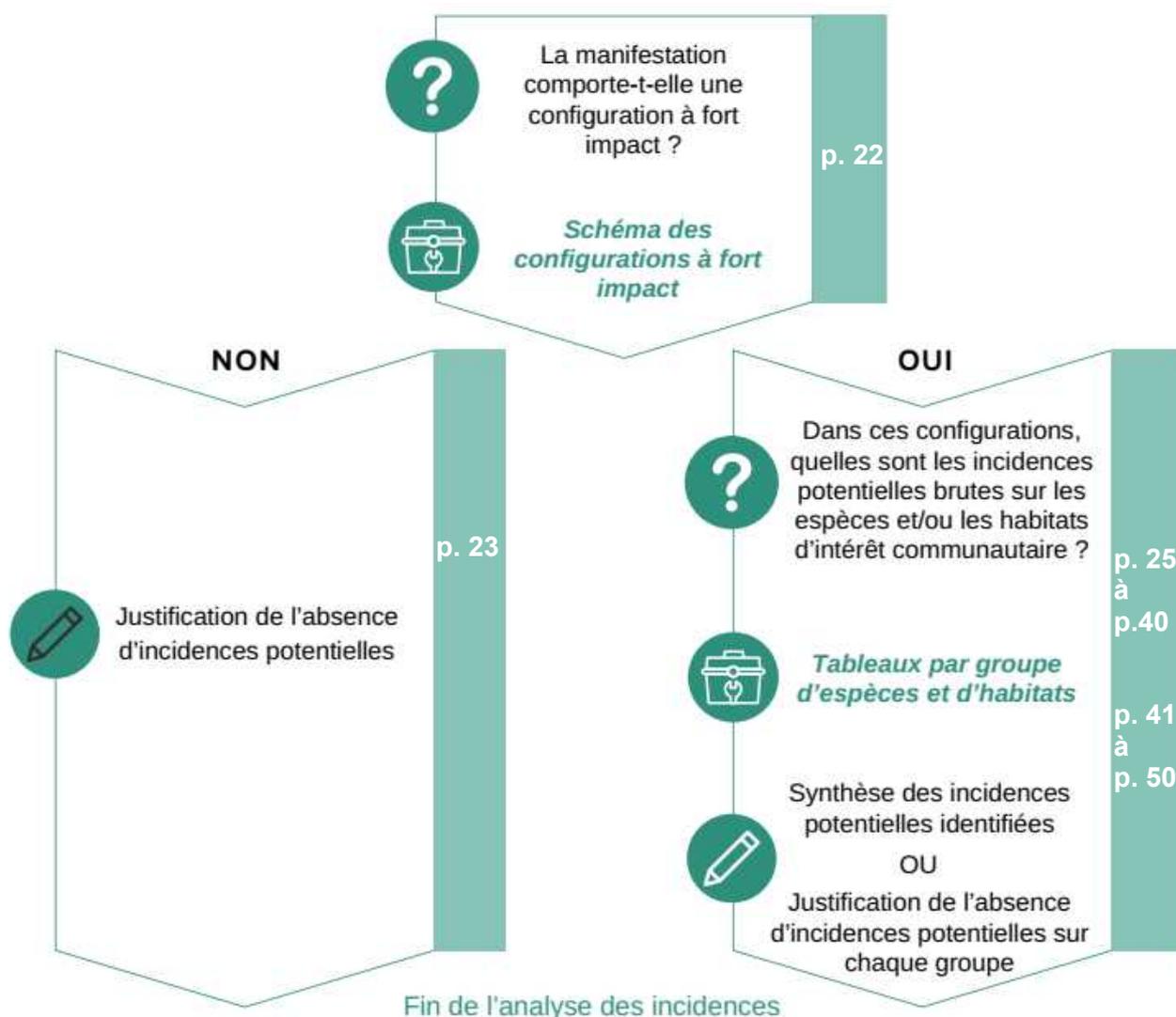
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A075	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A076	<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A077	<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A078	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A079	<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A084	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A089	<i>Aquila pomarina</i>	Aigle pomarin	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A090	<i>Aquila clanga</i>	Aigle criard	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A092	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A093	<i>Hieraaetus fasciatus</i>	Aigle de Bonelli	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A095	<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A097	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A098	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A100	<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Éléonore	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A108	<i>Tetrao urogallus</i>	Grand Tétras	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A119	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A122	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A123	<i>Gallinula chloropus</i>	Poule-d'eau	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A125	<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A127	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A128	<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A133	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Oedicnème criard	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A135	<i>Glareola pratincola</i>	Glaréole à collier	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot de Kent	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A139	<i>Charadrius morinellus</i>	Pluvier guignard	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A145	<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A148	<i>Calidris maritima</i>	Bécasseau violet	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A149	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A151	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A152	<i>Lymnocyttus minimus</i>	Bécassine sourde	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A155	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A156	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A157	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A160	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A161	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	Oiseaux	<input type="checkbox"/>

A162	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A164	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A165	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A166	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A169	<i>Arenaria interpres</i>	Tournepieuvre à collier	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A177	<i>Larus minutus</i>	Mouette pygmée	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A179	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A182	<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A183	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A184	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A187	<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A188	<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A189	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A194	<i>Sterna paradisaea</i>	Sterne arctique	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A195	<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	Guifette moustac	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A197	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A199	<i>Uria aalge</i>	Guillemot de Troil	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A200	<i>Alca torda</i>	Pingouin torda	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A215	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A222	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A223	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A231	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A239	<i>Dendrocopos leucotos</i>	Pic à dos blanc	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A272	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A302	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A346	<i>Pyrhacorax pyrrhacorax</i>	Crave à bec rouge	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A384	<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A399	<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A407	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	Lagopède des Pyrénées	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A415	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	Perdrix grise des Pyrénées	Oiseaux	<input type="checkbox"/>
A604	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	Oiseaux	<input type="checkbox"/>

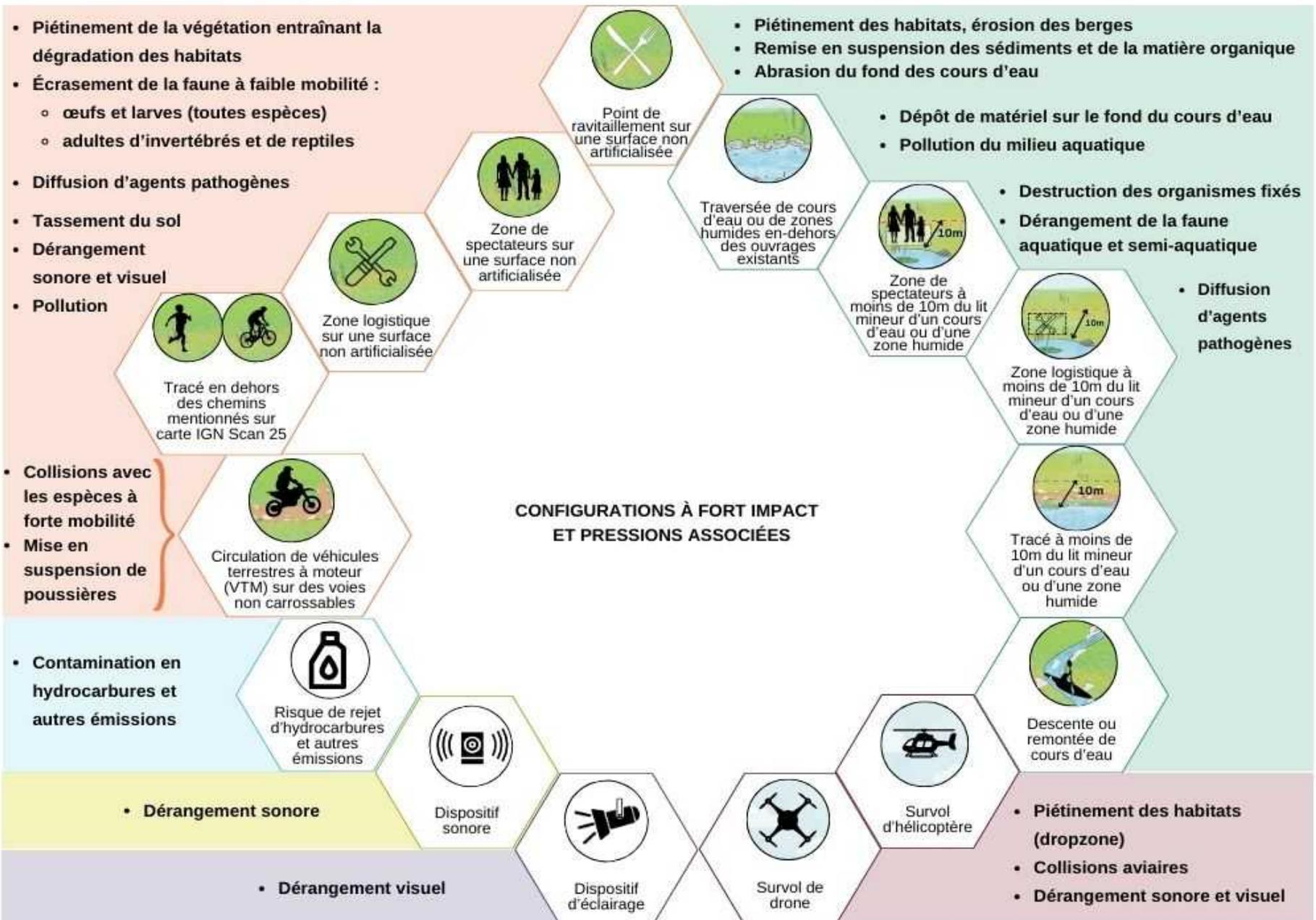
## ÉTAPE 3 - ANALYSE DES INCIDENCES

L'analyse des incidences consiste à estimer les impacts potentiels de la manifestation sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires listés à l'étape précédente. Pour cela, la démarche comporte deux sous-étapes :

- L'identification des configurations les plus impactantes ;
- Le cas échéant, la détermination des incidences potentielles de ces configurations sur les espèces et les habitats.



## Configurations à fort impact





Justification de l'absence de configuration à fort impact :

- description des configurations présentes dans la manifestation ;
- localisation des emplacements des zones aménagées et des différents itinéraires de circulation. *Directement sur la cartographie de la plateforme ou en ajoutant une page à ce document.*



**La manifestation comporte au moins un des cas à fort impact.**

→ *Incidences potentielles selon les groupes d'espèces / d'habitats : p.24*

**La manifestation ne comporte aucun des cas à fort impact.**

→ *Description des mesures de réduction systématiques : p.51*

ANALYSE DES INCIDENCES PAR GROUPE D'ESPÈCES ET D'HABITATS

**?** Dans les configurations à fort impact identifiées, quelles sont les incidences potentielles brutes sur les espèces et/ou les habitats d'intérêt communautaire ?



Présence ↔ Absence

Justification :

- par des éléments du paysage (orthophotos, scan25) ;
- par une cartographie existante des habitats (diagnostics écologiques du DOCOB) ;
- par une analyse de l'écologie de l'espèce par rapport aux pressions générées ;
- le cas échéant, par des inventaires de terrain

J  
IT

**SI PRÉSENCE D'INCIDENCES POTENTIELLES SUR UN GROUPE**

MESURES ADAPTÉES AUX INCIDENCES IDENTIFIÉES

**?** Comment résorber les incidences potentielles identifiées ?



Pour toute mesure mise en place par rapport à une espèce, un habitat ou un groupe-cible, il est nécessaire de vérifier que cette mesure n'aura pas d'incidences sur les autres espèces ou habitats du groupe. L'emplacement retenu pour la mise en place de la mesure doit être celui de moindres impacts pour l'ensemble des espèces et habitats potentiellement impactés.

**Tableaux par groupe d'espèces et d'habitats**

ESPECES AQUATIQUES ET SEMI-AQUATIQUES	
<p><b>E</b></p> <p>Écologie des espèces et des habitats</p>	<p><b>IP</b></p> <p>Identification des incidences potentielles brutes</p>
<p><b>P</b></p> <p>Pressions</p>	<p><b>C</b></p> <p>Compartiments de la manifestation</p>
<p><b>ME</b></p> <p>Mesures d'évitement</p>	<p><b>MR</b></p> <p>Mesures de réduction</p>

Nom du groupe

**Fiche de synthèse des incidences potentielles identifiées**

**ESPECES AQUATIQUES OU SEMI-AQUATIQUES**

La manifestation est-elle susceptible d'avoir des incidences sur une ou des espèces(s) du groupe ?

OUI  NON

Justification de l'absence / présence d'incidences : **J**

- Une partie du tracé longe un cours d'eau sur lequel, à partir d'après le DOCOB du site, des mammifères semi-aquatiques : Loutre d'Europe et Desman des Pyrénées. Le périmètre généré par le passage des participants peut détruire des habitats et des ressources de ces espèces. Vison d'Europe non concerné car hors zone de présence.
- Une aire de spectateurs est prévue sur une petite plage de galets. D'après l'écologie des troncs plantés ciliés, elles ne seraient pas présentes à cet endroit : absence d'influence de la marée (pas d'Anquésie des estuaires), absence d'alternance d'inondation et d'assèchement (pas de Marsaie à quatre feuilles) et il ne s'agit pas d'un fond de vallon avec une humidité propice au Trichomanes remarquable (qui n'est pas inscrit aux FSD des sites concernés).
- Présence potentielle d'Écrevisse à pattes blanches et d'Odonates d'intérêt communautaire. Incidences potentielles du piélinement, associé au fait que la manifestation se déroule en période sensible de ces espèces (fin avril) : dégradation des habitats des espèces, destruction des œufs et/ou larves.
- Pas de traversée du cours d'eau ni de pénétration dans l'eau : pas d'incidences potentielles sur les espèces de poissons d'intérêt communautaire ni la Mulette perlière.
- La Cistude d'Europe ne figure pas sur le FSD des deux sites Natura 2000 concernés.

- Si nécessité d'inventaires : précision sur la méthodologie employée (dates de prospection, protocole suivi, personnes) en charge de l'étude :

Espèces inventoriées : Écrevisse à pattes blanches, Agrion de Mercure, Cordule à corps fin et Gomphes de Orasin.

**IT**

Pour l'Écrevisse :

- Dates : le 19/05, trois période de sensibilité de l'espèce. Les basses eaux permettant une meilleure observation des individus. Prospections de nuit car l'écrevisse est active la nuit.
- Localisation : tronçon de 25m en amont et 25m en aval de faire de spectateurs.
- Nombre de prospections total : 3.
- Protocole : prospection sur le tronçon d'aval en amont, en évitant de marcher dans le cours d'eau. Les complages sont effectués depuis la berge, sans manipulation des individus.
- Matériel : les intervenants sont équipés de lampes torches. Désinfection préalable du matériel utilisé (y compris les bottes et les waders), afin de limiter le risque de contamination des individus.

Pour les Odonates :

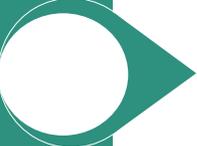
- Dates : le 12/05, 14/05 et 15/07.
- Localisation : tronçon de 25m en amont et 25m en aval de faire de spectateurs.
- Protocole : recherche de la présence d'écroues au niveau de la future zone d'aménagement.

Dans les deux cas, les intervenants de terrain sont deux employés de la structure XXXX.

Cas de force dans lesquels un inventaire est nécessaire :

- Sur le département, sur les cours d'eau et plans d'eau peuvent être potentiellement fréquentés par des mammifères semi-aquatiques (Hérisse montagnard, Desman / Mouton montagnard, Loure et, de manière opportuniste, Vison et Castor). De ce fait, il n'y a pas d'inventaire de terrain requis pour vérifier la présence de ces espèces à l'emplacement de la manifestation. Cependant la mise en place des mesures d'évitement et/ou de réduction doit être systématique.
- Il sera nécessaire de réaliser des prospections de terrain dans les cas suivants : installation d'un ouvrage de franchissement temporaire de cours d'eau avec dégradation des berges et passage à gué. Si présence des espèces, à effectuer l'emplacement de l'aménagement (tracé, suivi).

Informations sur la nécessité d'inventaires



## Quels impacts d'une manifestation sportive sur les habitats et les espèces ?

*Une manifestation sportive peut exercer des pressions sur les écosystèmes.*

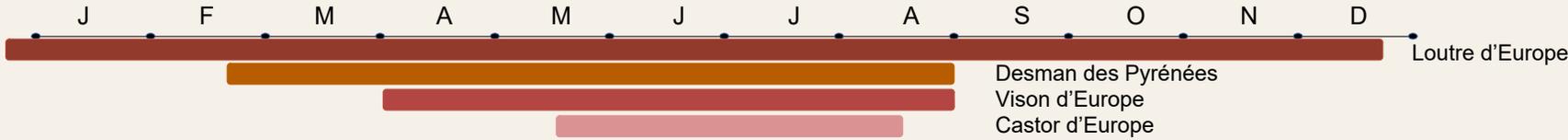
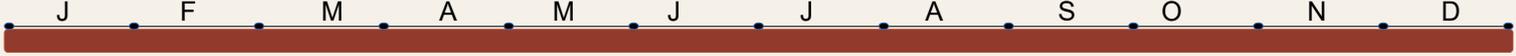
*Celles-ci peuvent entraîner, selon leur nature et leur intensité, une dégradation et/ou une destruction des habitats et des espèces et nuire, in fine, à leur état de conservation.*

*La réalisation de différents projets/activités dans une même zone engendre des effets cumulés, qui amplifient ce phénomène.*

*L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du fonctionnement des habitats.*

*Un état de conservation est favorable lorsqu'il permet la pérennité ou la stabilité de l'habitat ou de l'espèce dans le temps ou l'espace.*

## ESPÈCES AQUATIQUES ET SEMI-AQUATIQUES

Espèces	<p>Angélique des estuaires Trichomanès remarquable Marsilée à quatre feuilles Desman des Pyrénées Loutre d'Europe</p>	<p>Vison d'Europe Castor d'Europe Écrevisse à pattes blanches Mulette perlière Cistude d'Europe</p>	<p>Alose feinte Grande Alose Chabot du Béarn Bouvière Lamproie de Planer</p>	<p>Lamproie de rivière Lamproie marine Toxostome Saumon de l'Atlantique Agrion de Mercure</p>	<p>Cordulie à corps fin Gomphe de Graslin</p>
Mammifères semi-aquatiques	<p>Ces espèces vivent en grande partie dans les cours d'eau et plans d'eau et leurs abords.</p> <p><b>Desman des Pyrénées</b> : Ses habitats sont principalement les lacs, torrents et ruisseaux de montagne entre 400 m (rarement plus bas) et plus de 2 300 m. Il gîte dans les cavités naturelles des berges ou les terriers existants, jusqu'à plusieurs mètres en profondeur. Ces gîtes sont utilisés pour le repos et probablement la reproduction et l'élevage des jeunes. Le Desman n'hiberne pas et il alterne, de jour comme de nuit, des phases d'activité (chasse notamment) et de repos. Régime alimentaire : larves d'invertébrés aquatiques.</p> <p><b>Loutre d'Europe</b> : Très mobile, son domaine vital peut s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres de rivière. Elle fréquente tous types de milieux aquatiques : fleuves, rivières aux cours lents à rapides, torrents, canaux, mais également les tourbières, lacs, étangs, marais intérieurs et littoraux, côtes maritimes et bois marécageux. Pour l'alimentation et le repos, elle fréquente également les cours d'eau secondaires, les fossés, les berges des cours d'eau, les prairies, les friches et les bois environnants ou encore les zones marécageuses. La Loutre est active surtout la nuit. Les gîtes, répartis le long des berges ou à proximité, sont utilisés pour le repos diurne ou comme étape pendant la chasse nocturne. Un gîte, qui doit répondre à des exigences plus particulières, est utilisé par la femelle pour le repos, la mise-bas et l'élevage des jeunes. La reproduction peut avoir lieu toute l'année, avec des périodes préférentielles. Régime alimentaire : poissons, amphibiens.</p> <p><b>Vison d'Europe</b> : En cours de colonisation, sa présence est actuellement très localisée sur le bassin versant de la Nive aval. Il fréquente tous types de zones humides, eaux courantes et stagnantes et peut explorer la totalité des bassins hydrographiques. Son domaine est de 2,5 à 15 km de rivière et il s'éloigne rarement à plus de 150 m des cours d'eau. Ses gîtes sont situés sur les berges, à moins de 5 m de l'eau. Son activité est principalement nocturne. Régime alimentaire : poissons, amphibiens, micromammifères.</p> <p><b>Castor d'Europe</b> : En cours de colonisation, sa présence est actuellement très localisée sur un secteur de la Nive aval. Il est actif de nuit et peut explorer jusqu'à une distance de 20m de l'eau pour rechercher sa nourriture. Un groupe familial peut occuper entre 1 et 3 km de linéaire de cours d'eau. Il gîte dans les berges et utilise différentes parties du cours d'eau ou du plan d'eau pour différentes fonctions (garde-manger, réfectoire...). Régime alimentaire : écorces et jeunes rameaux.</p> <p><u>Période sensible</u> :</p>  <p><u>Menaces</u> : Rupture des corridors fluviaux, diminution de la qualité de l'eau, dégradation de la structure paysagère (végétation des berges et des zones humides)</p>				
Plantes	<p><b>Marsilée à quatre feuilles</b> : Plante aquatique d'eau douce, elle se développe sur des zones humides temporaires, plus ou moins asséchées en été (étangs et mares peu profonds, bras morts de rivières, grèves...). En effet, elle a besoin, pour sa reproduction, une alternance de phases inondée et exondée.</p> <p><b>Angélique des estuaires</b> : Elle se développe dans différents milieux humides soumis à la marée (estuaires, berges, roselières...). Ces deux plantes poussent à basse altitude.</p> <p><b>Trichomanès remarquable</b> : Cette fougère se développe dans des sites abrités où l'atmosphère est constamment saturé d'humidité, avec de faibles écarts de température et un éclaircissement réduit. Elle s'observe dans des anfractuosités rocheuses, au sein de vallées boisées ou encaissées. Le cycle de maturation des spores dure plus d'un an.</p> <p><u>Période sensible</u> :</p>  <p><u>Menaces</u> : Destruction des plantes, dégradation des milieux favorables à leur établissement</p>				



**Écrevisse à pattes blanches**

Cette écrevisse vit dans des cours d'eau fraîche aux berges très végétalisées, au sein de différents paysages naturels ou semi-naturels. Actuellement, on la retrouve principalement dans les ruisseaux des têtes de bassin versant, du fait des perturbations plus importantes sur les parties aval. Elle a besoin d'une eau riche en calcium, peu profonde avec un fond graveleux. L'écrevisse utilise différents types d'abris en fonction de sa taille et de son âge. Elle est active principalement de nuit, au printemps et en été. Régime alimentaire : végétaux, petits invertébrés, amphibiens et poissons morts. À l'échelle de la région, le département abrite le plus grand nombre de populations d'Écrevisses à pattes blanches.

Période sensible : De la ponte à l'éclosion des œufs.



Menaces : Dégradation et aménagement des cours d'eau et des berges, altération de la qualité de l'eau.

**Mulette perlière**

Cette petite moule se rencontre dans les eaux vives, sur fonds sableux ou graveleux, ainsi que dans les gorges boisées et encaissées, les biefs de moulin... Cette espèce est en fort déclin en France, avec une très faible reproduction et un vieillissement des populations. Elle est présente en particulier sur le site de La Nivelles. Elle peut vivre entre 30 et 150 ans, mais n'atteint la maturité sexuelle qu'entre 12 à 20 ans. Elle présente de grandes exigences quant à la qualité de l'eau : température, bonne oxygénation et forte concentration en calcium. Le développement des larves dépend de la présence de poissons-hôtes sur lesquels elles se développent avant de tomber et de s'installer dans le lit de la rivière. Il s'agit de poissons migrateurs tels que les truites et les saumons. Grâce à cela, la Mulette perlière peut coloniser d'autres portions du cours d'eau. Régime alimentaire : particules de matières organiques présentes dans l'eau. Elle peut filtrer jusqu'à 50 litres d'eau par jour et joue donc un rôle important dans la sédimentation des particules et la régulation de la turbidité de l'eau.

Période sensible :



Menaces : Perturbations des cours d'eau, érosion ou modification du substrat et des berges, raréfaction des poissons-hôtes.

**Cistude d'Europe**

C'est une petite tortue d'eau douce qui vit dans différents types de zones humides de faible altitude avec des eaux stagnantes ou à cours lent: mares, étangs, lacs, marais, roselières et cours d'eau, principalement avec présence de végétation aquatique flottante et de bordures de roseaux ou de joncs. Elle a besoin d'un fort ensoleillement pour réaliser sa thermorégulation au printemps et en été. On la retrouve par exemple dans le cours inférieur de la Nivelles, de la Joyeuse et de l'Arday. Active le jour, elle hiberne entre mi-octobre et mi-mars. Elle enterre ses œufs dans des prairies sèches proches de son lieu de vie. Régime alimentaire : mollusques, insectes aquatiques, vers, cadavres de poissons et parfois grenouilles.

Période sensible : Éclosion des œufs puis accouplement et ponte.



Menaces : Écrasements, dégradation des habitats par l'aménagement des cours d'eau et des zones humides fréquentation des cours d'eau par diverses embarcations causant du dérangement, notamment pendant les phases d'insolation des tortues. Compétition pour les habitats et les ressources avec la Tortue de Floride.

Poissons	<p>La <b>Lamproie marine</b>, la <b>Lamproie de rivière</b>, l'<b>Alose feinte</b>, la <b>Grande Alose</b> et le <b>Saumon de l'Atlantique</b> sont des poissons migrateurs qui accomplissent une partie de leur cycle de vie en mer. Ils remontent les rivières principalement au printemps pour se reproduire (période de frai). Les sites de reproduction nécessitent des eaux fraîches et bien oxygénées avec un substrat relativement grossier. Les larves débutent leur développement à proximité du site de frai : les larves des lamproies et des saumons restent enfouies plusieurs années dans les sédiments (sable ou vase), plus ou moins près des berges. Celles des Aloses se développent sur le fond entre les cailloux puis dans les zones calmes près des berges.</p> <p>Le <b>Chabot du Béarn</b>, le <b>Toxostome</b> et la <b>Lamproie de Planer</b> n'effectuent pas de grandes migrations, mais ces poissons fréquentent également des eaux claires et fraîches à fort courant, en particulier lors de la période de frai.</p> <p>La <b>Bouvière</b> fréquente des eaux stagnantes ou peu courantes (lacs, étangs), avec une végétation aquatique assez dense et un substrat vaseux ou sableux. Sa reproduction est dépendante de la présence d'une espèce de moule.</p> <p>Régime alimentaire : Les adultes ont des régimes alimentaires variés selon les espèces (poissons, zooplancton, algues). Les Lamproies marine et de rivière sont des parasites d'autres poissons. La Lamproie de Planer adulte ne se nourrit pas. Les larves enfouies des lamproies filtrent le sédiment pour se nourrir d'algues, diatomées et débris végétaux.</p> <p><u>Période sensible :</u></p>  <p><u>Menaces :</u> Colmatage et altération des sédiments, dégradation des berges, pollution et diminution de la qualité de l'eau, discontinuité des cours d'eau.</p>
Odonates	<p>Les libellules ont un cycle de vie long de plusieurs années, dont la majeure partie se passe au stade larvaire. La présence d'une végétation développée à la fois dans le cours d'eau et sur les berges est importante pour le développement des larves. Les friches et milieux ouverts (Agrion de Mercure, Gomphe de Graslin) ou les lisières boisées (Cordulie à corps fin) à proximité des cours d'eau sont utilisés comme zone de repos par les adultes et comme site de maturation des imagos.</p> <p>L'<b>Agrion de Mercure</b> et la <b>Cordulie à corps fin</b> peuvent vivre jusqu'à 1600 m et 1300 m d'altitude respectivement. En revanche, le <b>Gomphe de Graslin</b> fréquente uniquement les plaines, jusqu'à 400m.</p> <p>Ces trois espèces fréquentent des cours d'eau à faible débit, voire certains plans d'eau pour la Cordulie à corps fin. Le développement des larves se fait dans le milieu aquatique: enfouies dans les sédiments sableux avec matière en décomposition pour celles du Gomphe de Graslin ; au niveau de la partie immergée des plantes (plantes aquatiques, racines et tiges des plantes riveraines) pour les larves de l'Agrion de Mercure et de la Cordulie à corps fin, voire, pour cette dernière, au niveau de feuilles en décomposition dans des zones calmes de rivière.</p> <p><u>Période sensible :</u> Accouplement et ponte</p>  <p><u>Menaces :</u> Altération de la qualité de l'eau et du fond des cours d'eau, érosion et aménagement des berges, pollution des cours d'eau.</p>
Préconisations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Respecter une zone tampon (mise en défens) d'environ 10 m de part et d'autre des cours d'eau pour toutes les espèces du groupe.</li> <li>→ Proscrire les passages à gué.</li> <li>→ Limiter le dérangement le long des cours d'eau de fin février à fin août/septembre.</li> <li>→ Ne pas altérer le lit du cours d'eau ni générer de particules en suspension.</li> </ul>

**ESPÈCES AQUATIQUES ET SEMI-AQUATIQUES (SUITE)**

Type de pression	Compartiments	Incidences potentielles	Mesures d'évitement	Mesures de réduction
Piétinement	Tracé Spectateurs Logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation ou destruction des habitats des berges et des zones humide (habitats de l'Écrevisse, de la Cistude, sites de chasse des Odonates, zones de repos et de reproduction des mammifères, sites de développement des larves d'Odonates, des stades juvéniles des poissons)</li> <li>Rupture de la connectivité des habitats</li> <li>Mortalité des individus : Écrevisse, œufs et juvéniles d'Odonates et de poissons, destruction des plantes</li> </ul>	ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	MR3 : Repositionner les aménagements sur des surfaces artificialisées <i>Utiliser des infrastructures existantes ou des surfaces artificialisées pour les zones logistiques, aires de spectateurs, etc.</i>
				MR2 : Replacer le tracé sur les voies existantes <i>Le type de voie dépend du mode de déplacement des participants (exemples : véhicule à moteur sur routes et pistes carrossables; piétons et cyclistes sur routes, pistes et sentiers existants)</i>
				MR1 : Mise en défens de certains secteurs sensibles <i>Matérialiser les zones à éviter pour proscrire la circulation des participants, des organisateurs et des spectateurs</i>
				MR9 : Installer une structure temporaire pour embarquer / débarquer <i>Pour la mise à l'eau et la sortie de l'eau des embarcations, utiliser des structures évitant le contact direct avec les berges (ex: ponton flottant)</i>
Abrasion du fond des cours d'eau	Tracé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation ou destruction des habitats (habitats de la Mulette perlière et de l'Écrevisse, frayères à poissons, habitats de chasse des mammifères, sites de développement des larves d'Odonates et de poissons)</li> <li>Réduction de la ressource alimentaire : mortalité des proies</li> <li>Modification du débit des cours d'eau et des faciès d'écoulement</li> <li>Rupture de la connectivité des habitats</li> <li>Mortalité des individus : Mulette perlière, Odonates (œufs), Écrevisse...</li> </ul>	ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	MR2 : Replacer le tracé sur les voies existantes <i>Passer dans la lame d'eau principale pour les embarcations</i>
				MR1 : Mise en défens de certains secteurs sensibles <i>Matérialiser les zones à éviter pour proscrire la circulation des participants, des organisateurs et des spectateurs</i>
Remise en suspension de sédiments	Tracé Logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Altération de la qualité de l'eau : dégradation des habitats de frai, de chasse, des espèces à faible capacité de déplacement, des plantes</li> <li>Colmatage des substrats : dégradation des habitats de plantes, de développement des larves d'Odonates et de poissons</li> </ul>	ME1 : Modifier le parcours de la manifestation pour éviter les traversées de cours d'eau ou utiliser des infrastructures existantes	MR5 : Installer des ouvrages temporaires de franchissement sur les cours d'eau ( <i>rampes métalliques démontables, planches en bois...</i> )
				MR5 : Installer des ouvrages temporaires de franchissement sur les cours d'eau ( <i>ponts de rondins de bois ou de buses en béton (la mise en place de ce type de pont ne résout pas le problème de la pression d'abrasion du fond des cours d'eau), rampes métalliques démontables, planches en bois...</i> )
				MR2 : Replacer le tracé sur les voies existantes <i>Le type de voie dépend du mode de déplacement des participants (exemples : véhicule à moteur sur routes et pistes carrossables; piétons et cyclistes sur routes, pistes et sentiers existants)</i>
				MR1 : Mise en défens de certains secteurs sensibles <i>Matérialiser les zones à éviter pour proscrire la circulation des participants, des organisateurs et des spectateurs</i>
			MR3 : Repositionner les aménagements sur des surfaces artificialisées <i>Traverser les cours d'eau en utilisant des</i>	MR8 : Filtrer l'eau en cas de franchissement à gué <i>Positionner de la paille en aval du franchissement pour filtrer les particules.</i>



				<p><i>Mesure possible uniquement pour petits cours d'eau à faible débit, sur sol caillouteux, en l'absence de Mulette perlière</i></p> <p><i>infrastructures existantes</i></p> <p>MR9 : Installer une structure temporaire pour embarquer / débarquer  <i>Pour la mise à l'eau et la sortie de l'eau des embarcations, utiliser des structures évitant le contact direct avec les berges (ex: ponton flottant)</i></p>
Dérangement (bruit et vibrations)	Tracé Logistique Spectateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt de l'activité en cours</li> <li>• Fuite ou état d'alerte</li> <li>• Diminution du succès reproducteur ou des chances de survie</li> </ul>	ME2 : Modifier les dates ou horaires de la manifestation pour éviter les périodes sensibles ou les phases d'activité	MR1 : Mise en défens de certains secteurs sensibles <i>Matérialiser les zones à éviter pour proscrire la circulation des participants, des organisateurs et des spectateurs</i>
			ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	MR11 : Réduire la pollution sonore <i>Supprimer la sonorisation des zones sensibles ou la déplacer en dehors. Réduire la puissance sonore.</i>
Collisions avec des véhicules à moteur	Tracé Logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la survie des individus</li> </ul>	ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	

## ESPÈCES INFÉODÉES AU BOIS

Espèces	Buxbaumie verte Dicrane vert	Pique-prune <i>Rhysodes sulcatus</i>	Lucane cerf-volant Grand Capricorne	
Plantes	<p>La <b>Buxbaumie verte</b> et le <b>Dicrane vert</b> sont deux mousses d'altitude, qui se développent la première sur le bois mort en forêts de conifères et la seconde sur les arbres vivants à feuilles caduques.</p> <p><u>Période sensible :</u></p> <p style="text-align: center;">J      F      M      A      M      J      J      A      S      O      N      D</p>			
Coléoptères saproxyliques	<p>Les coléoptères saproxyliques dépendent, pour une partie de leur cycle de vie, d'arbres morts ou dépérissants.</p> <p>Ces arbres morts peuvent être soit dans des vieilles forêts de feuillus, notamment pour le <b>Pique-prune</b> et <b><i>Rhysodes sulcatus</i></b>, soit également dans des haies, bocages ou arbres isolés pour le <b>Grand Capricorne</b>, la <b>Rosalie des Alpes</b> et le <b>Lucane cerf-volant</b>.</p> <p>La plupart de ces espèces utilisent des essences d'arbres particulières : chênes et autres feuillus pour le Lucane cerf-volant, chênes exclusivement pour le Grand Capricorne, feuillus, notamment le Hêtre en montagne, les Saules et Frênes en plaine pour la Rosalie des Alpes et le Sapin ou le Hêtre pour <i>Rhysodes sulcatus</i>.</p> <p>Le cycle de vie de ces coléoptères est long, de 2 à 6 ans selon les espèces. Les adultes sont actifs principalement pendant la nuit et au crépuscule.</p> <p>Ces insectes, notamment au stade larvaire, jouent un rôle important dans le recyclage de la matière organique.</p> <p><u>Période sensible :</u> Période de vol : accouplement et ponte. Toute l'année si atteinte à l'arbre dans lequel se développent les larves.</p> <p style="text-align: center;">J      F      M      A      M      J      J      A      S      O      N      D</p> <p><u>Menaces :</u> Fragmentation des forêts, diminution des arbres morts et dépérissants disponibles, perturbations pendant la courte période d'accouplement des Coléoptères.</p>			
<b>Préconisations générales</b>	<p>→ <b>Proscrire la dégradation des arbres toute l'année</b></p> <p>→ <b>Proscrire la circulation des véhicules en dehors des routes carrossables de mai à septembre, pour limiter les collisions avec les coléoptères adultes.</b></p>			
<b>Type de pression</b>	<b>Compartiments</b>	<b>Incidences potentielles</b>	<b>Mesures d'évitement</b>	<b>Mesures de réduction</b>
Collisions avec les VTM	Tracé Logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des individus adultes en période de reproduction</li> </ul>	<p>ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)</p> <p>ME2 : Modifier les dates ou horaires de la manifestation pour éviter les périodes sensibles ou les phases d'activité</p>	

## ESPÈCES INFÉODÉES À LA STRATE HERBACÉE TERRESTRE

Espèces	Escargot de Quimper Lézard de Bonnal	Cuivré des Marais Fadet des laïches	Damier de la Succise Laineuse du Prunellier	Aster des Pyrénées Grande Soldanelle Écaille chinée
<b>Escargot de Quimper</b>	<p>Cet escargot vit dans une grande variété de milieux (ruines, grottes, landes, zones humides ou buissonnantes), mais toujours humides et ombragés, avec une préférence pour les forêts d'arbres à feuilles caduques et mixtes. Son activité est nocturne, mais il peut être actif de jour par temps pluvieux. Les œufs sont déposés sur les souches, au pied des arbres, sous un tas de bois mort ou de cailloux.</p> <p><u>Période sensible</u> : Périodes de reproduction.</p> <p style="text-align: center;"> </p> <p><u>Menaces</u> : Aménagement des forêts entraînant le morcellement des habitats et des populations, fréquentation des milieux de vie causant de la mortalité.</p>			
<b>Lézard de Bonnal</b>	<p>Il fait partie des 3 espèces de lézards endémiques des Pyrénées, dont les populations sont en déclin. Le lézard de Bonnal vit en altitude, au-dessus de 2 000m, éventuellement jusqu'à 1 500 m. Il vit dans des habitats rocheux escarpés, avec un faible recouvrement végétal. Ce lézard a besoin d'un fort ensoleillement et d'une humidité élevée. Il est actif principalement le matin et hiberne de septembre à mai. Régime alimentaire : insectes (arthropodes). Les œufs sont déposés sous une pierre plate, parfois commune à plusieurs femelles.</p> <p><u>Période sensible</u> : Accouplement, ponte puis éclosion des œufs.</p> <p style="text-align: center;"> </p> <p><u>Menaces</u> : aménagement et fréquentation des sites de haute altitude (sports d'hiver) qui entraînent la dégradation de son habitat.</p>			
Lépidoptères	<p>L'<b>Écaille chinée</b>, bien que considérée comme d'intérêt communautaire, ne présente pas, en France, d'enjeu de conservation particulier. Parmi les autres espèces considérées, trois sont des papillons de jour (le <b>Fadet des Laïches</b>, le <b>Cuivré des marais</b> et le <b>Damier de la Succise</b>) et un est un papillon de nuit (la <b>Laineuse du Prunellier</b>).</p> <p>La Laineuse du Prunellier préfère les zones arbustives, typiquement les milieux bocagers. Les autres papillons de jour d'intérêt communautaire fréquentent des milieux ouverts, principalement des prairies ou landes humides, des tourbières... Chaque espèce pond sur une ou plusieurs espèces de plantes bien déterminées, sur lesquelles se développent préférentiellement les larves après éclosion des œufs. Après la nymphose, les adultes vivent, selon les espèces, entre une dizaine de jours et quelques semaines, le temps de l'accouplement et de la ponte. Régime alimentaire : les adultes (sauf pour la Laineuse du Prunellier) se nourrissent du nectar des plantes des milieux humides. Les chenilles consomment les feuilles de la plante-hôte, parfois plus largement d'autres plantes ou arbres.</p> <p><u>Période sensible</u>: de mars à octobre (reprise de l'activité des chenilles au printemps ; accouplement et ponte pendant le vol, entre le printemps et l'été, plus tardif pour la Laineuse du Prunellier). Toute l'année si atteinte à la plante dans laquelle se développent les larves.</p> <p style="text-align: center;"> </p> <p><u>Menaces</u> : dégradation et assèchement des zones humides, disparition des zones arbustives et des paysages bocagers.</p>			
Plantes	<p><b>Aster des Pyrénées</b> : il pousse sur des pelouses d'altitude, relativement escarpées, où le bétail pâture. Les populations des vallées d'Aspe et d'Ossau seraient les dernières fonctionnelles à l'échelle mondiale.</p> <p><b>Grande Soldanelle</b> : elle pousse sur des substrats rocheux, à proximité des sources ou en sous-bois sur des sols plutôt acides.</p> <p><b>Trichomanès remarquable</b> : il croît également sur substrat rocheux, dans des habitats forestiers humides, notamment dans des vallons. On peut retrouver ces deux espèces par exemple dans le Massif de l'Artzamendi (entre autres).</p> <p><u>Période sensible</u> :</p> <p style="text-align: center;"> </p>			
<b>Préconisations générales</b>	<p>→ <b>Proscrire les tracés, la divagation des spectateurs et les aménagements en dehors des surfaces artificialisées, de façon à éviter le piétinement (plantes, œufs et larves de ces papillons, Escargot de Quimper, Lézard de Bonnal à tous leurs stades de développement).</b></p>			

**ESPÈCES INFÉODÉES À LA STRATE HERBACÉE TERRESTRE (SUITE)**

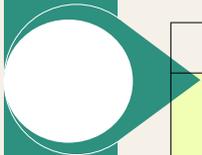
Type de pression	Compartiments	Incidences potentielles	Mesures d'évitement	Mesures de réduction
Piétinement	Tracé Logistique Spectateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation ou destruction des habitats d'espèces</li> <li>Destruction des plantes d'intérêt communautaire</li> <li>Destruction des plantes-hôtes des papillons et éventuellement les œufs et larves présents</li> <li>Écrasement d'individus (Escargot de Quimper et Lézard de Bonnal)</li> <li>Tassement du sol : assèchement des milieux humides (habitats d'espèces) par modification de l'infiltration de l'eau</li> </ul>	ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	<p>MR3 : Repositionner les aménagements sur des surfaces artificialisées <i>Utiliser des infrastructures existantes ou des surfaces artificialisées pour les zones logistiques, de spectateurs, les points de ravitaillement, etc.</i></p> <p>MR2 : Replacer le tracé sur les voies existantes <i>Le type de voie dépend du mode de déplacement des participants (exemples : véhicule à moteur sur routes et pistes carrossables; piétons et cyclistes sur routes, pistes et sentiers existants)</i></p>
			ME2 : Modifier les dates ou horaires de la manifestation pour éviter les périodes sensibles ou les phases d'activité	MR6 : Canaliser et encadrer le cheminement des participants <i>Utiliser des moyens matériels et humains : ruban-balise, signaleurs...</i>
				MR7 : Canaliser et encadrer le cheminement du public <i>Utiliser des moyens matériels et humains : piquets, barrières, ruban-balise, signaleurs...</i>
				MR1 : Mise en défens de certains secteurs sensibles <i>Matérialiser les zones à éviter pour proscrire la circulation des participants, des organisateurs et des spectateurs</i>
				MR4 : Éloigner les aménagements des secteurs sensibles <i>Éloigner les aménagements (aires de spectateurs, zones logistiques, dropzones, etc.) et les dispositifs (sonorisation, éclairage, etc.) des secteurs sensibles</i>
			MR10 : Minimiser la pente du cheminement <i>Minimiser l'érosion en empruntant le moins possible de sentiers à forte pente ou sur de courtes distances</i>	
Dérangement	Tracé Logistique Spectateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêt de l'activité en cours (phase de thermorégulation ou de nourrissage pour le Lézard, période de reproduction pour les papillons)</li> <li>Fuite ou état d'alerte</li> <li>Interruption de l'hibernation (Lézard)</li> </ul>	ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	MR7 : Canaliser et encadrer le cheminement du public <i>Utiliser des moyens matériels et humains : piquets, barrières, ruban-balise, signaleurs...</i>
			ME2 : Modifier les dates ou horaires de la manifestation pour éviter les périodes sensibles ou les phases d'activité	
Collisions avec les VTM	Tracé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des chances de survie des individus (Lézard, Escargot, papillons adultes en période de reproduction)</li> </ul>	ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	

## CHAUVES-SOURIS |

Espèces	Barbastelle d'Europe Minioptère de Schreibers	Vespertilion de Bechstein Petit murin	Vespertilion à oreilles échancrées	Grand murin Rhinolophe euryale	Grand rhinolophe Petit rhinolophe
Éléments d'écologie	<p>Les neuf espèces identifiées sur les sites se nourrissent principalement d'insectes et chassent de nuit et/ou au crépuscule. Elles se déplacent souvent sous le couvert des arbres et chassent dans tous types de milieux : forêts, prairies, champs cultivés, vignes, vergers, friches et jardins, milieux humides. Ces habitats de chasse peuvent être relativement éloignés des gîtes.</p> <p>Gîtes de reproduction : arbres (cavités et sous l'écorce), roche (grottes, cavités, fissures), bâtiments, ponts..</p> <p>Elles ont deux périodes de transit : une au début de l'hiver pour rejoindre leur gîte d'hibernation et une à la fin de l'hiver pour rejoindre leur gîte de reproduction.</p> <p><u>Période sensible</u> : Naissance et sevrage des jeunes en été, hibernation en hiver.</p> <div style="text-align: center;"> <p style="text-align: center;">J      F      M      A      M      J      J      A      S      O      N      D</p> </div> <p><u>Menaces</u> : dégradation des milieux de chasse, raréfaction des milieux et des linéaires boisés, disparition des gîtes, mortalité dues aux collisions.</p>				
<b>Préconisations générales</b>	<p>→ <b>Limiter le dérangement près des gîtes de reproduction</b></p> <p>→ <b>Réduire l'éclairage et le diriger vers le bas, utiliser des LED dont la température de couleur est inférieure à 3000K.</b></p>				
Type de pression	Compartiments	Incidences potentielles	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	
Piétinement	Tracé Logistique Spectateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation ou destruction des habitats de chasse (prairies, zones humides...)</li> <li>• Réduction de la ressource alimentaire : mortalité des proies</li> </ul>	ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	<p>MR3 : Repositionner les aménagements sur des surfaces artificialisées</p> <p><i>Utiliser des infrastructures existantes ou des surfaces artificialisées pour les zones logistiques, de spectateurs, les points de ravitaillement, etc.</i></p> <p>MR2 : Replacer le tracé sur les voies existantes</p> <p><i>Le type de voie dépend du mode de déplacement des participants (exemples : véhicule à moteur sur routes et pistes carrossables; piétons et cyclistes sur routes, pistes et sentiers existants)</i></p>	
Dérangement dû à un survol	Tracé Logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt de l'activité en cours</li> <li>• Fuite ou état d'alerte</li> <li>• Désorientation</li> <li>• Échec de la reproduction</li> <li>• Mortalité ou diminution des chances de survie des individus</li> </ul>	ME2 : Modifier les dates ou horaires de la manifestation pour éviter les périodes sensibles ou les phases d'activité	<p>MR13 : Éloigner le survol des zones sensibles</p> <p><i>Survoler les zones sensibles à plus de 300 m de distance et de hauteur</i></p>	
Dérangement lié aux autres modalités	Tracé Logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt de l'activité en cours</li> <li>• Fuite ou état d'alerte</li> </ul>	ME2 : Modifier les dates ou horaires de la manifestation pour éviter les périodes sensibles ou les phases d'activité	<p>MR6 : Canaliser et encadrer le cheminement des participants</p> <p><i>Utiliser des moyens matériels et humains : ruban-balise, signaleurs...</i></p>	



	Spectateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Désorientation</li><li>• Échec de la reproduction</li><li>• Arrêt de l'hibernation : mortalité ou diminution des chances de survie des individus</li></ul>		<p>MR4 : Éloigner les aménagements des secteurs sensibles</p> <p><i>Éloigner les aménagements (aires de spectateurs, zones logistiques, dropzones, etc.) et les dispositifs (sonorisation, éclairage, etc.) des secteurs sensibles</i></p> <p>MR12 : Réduire la pollution lumineuse</p> <p><i>Réduire l'éclairage et le diriger vers le bas, utiliser des LED dont la température de couleur est inférieure à 3000K (si la manifestation est nocturne)</i></p>
Collisions avec des VTM	Tracé Logistique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diminution des chances de survie des individus</li></ul>	ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	

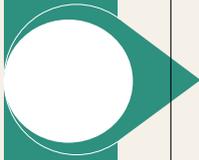


<b>OURS BRUN</b>	
Éléments d'écologie	<p>L'Ours brun est une espèce qui vit dans des vallées avec de fortes pentes et une grande diversité topographique : côté Pyrénées françaises, on le retrouve dans les Vallées d'Aspe et d'Ossau. Son domaine vital est étendu (entre 10 000 ha et 100 000 ha) et hétérogène. Il utilise tous les étages de la montagne (de 450m à 2600m) en fonction des saisons, de la ressource alimentaire disponible et de ses besoins physiologiques : massifs boisés, en particulier les hêtraies-sapinières ; pelouses alpines et subalpines ; cols et landes d'altitude... Son activité est principalement nocturne. Il observe un sommeil hivernal entre la mi-décembre et avril.</p> <p><u>Régime alimentaire</u> : végétaux herbacés (fougères...), fruits charnus (baies, myrtilles, framboises...), fruits secs (faînes, châtaignes...), racines, insectes, faune sauvage et bétail domestique.</p> <p><u>Période sensible</u> : Mise bas et allaitement.</p>
Préconisations générales	→ Limiter le dérangement en cas d'information récente sur la présence d'une femelle accompagnée d'ours dans un secteur. Mesure à prendre pour l'espèce mais aussi pour la sécurité des personnes.

<b>CÉTACÉS</b>	
Espèces	Grand Dauphin <span style="float: right;">Marsouin commun</span>
Éléments d'écologie	<p>Ces deux espèces fréquentent les eaux côtières relativement peu profondes (moins de 200m). Elles se dirigent et repèrent leurs proies grâce à l'émission de sons et d'ultrasons..</p> <p><b>Grand Dauphin</b> : Les populations côtières sont relativement sédentaires. Régime alimentaire varié, principalement des mulets et bars près des côtes.</p> <p><b>Marsouin commun</b> : Régime alimentaire : petits poissons pélagiques (maquereaux, anchois...), céphalopodes et crevettes.</p> <p><u>Période sensible</u>: En particulier pendant l'accouplement et les naissances</p>
Préconisations générales	Pas d'incidences des manifestations sportives terrestres sur ces espèces.

## OISEAUX

Espèces	Toutes espèces			
Éléments d'écologie	<p>Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont très variés : rapaces, oiseaux marins, passereaux... Les milieux qu'ils utilisent sont également diversifiés et vont des forêts aux pelouses alpines en passant par les milieux littoraux et les milieux humides. Certains sont présents sur le département toute l'année, alors que d'autres ne sont là que temporairement au cours de leur migration ou pour passer l'hiver.</p> <p>Pour les longues migrations, le vol peut être entrecoupé de phases de repos. La migration est une période sensible, car les dépenses en énergie sont importantes pour les oiseaux et chaque perturbation à cette période peut compromettre leurs chances de survie. C'est pourquoi il faut porter une attention particulière aux sites de repos migratoire des espèces, lorsque ceux-ci sont connus.</p> <p>Une autre période sensible est la période d'hivernage.</p> <p>Suivant les espèces, la période de reproduction s'échelonne de décembre à fin juillet.</p> <p><u>Période sensible</u> : de mi-mars à fin juillet pour la plupart des espèces. Si présence de Gypaète barbu, de Vautour fauve, de Grand-duc d'Europe, de Milan noir : de décembre à juillet.</p>			
Préconisations générales	<p>→ <b>Limiter le dérangement des nids en période de nidification et des sites de halte en période de migration</b></p> <p>→ <b>Respecter les Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère</b></p> <p>→ <b>Proscrire la destruction des nids situés au sol ou à faible hauteur</b></p>			
Type de pression	Compartiments	Incidences potentielles	Mesures d'évitement	Mesures de réduction
Dérangement dû à un survol	Tracé Logistique Spectateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation sonore et/ou visuelle près des sites de nidification (diminution du succès reproducteur et/ou des chances de survie des jeunes) ou des sites de halte migratoire (repos)</li> <li>• Interruption de l'activité</li> </ul>	<p>ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)</p> <p>ME2 : Modifier les dates ou horaires de la manifestation pour éviter les périodes sensibles</p>	<p>MR13 : Éloigner le survol des zones sensibles</p> <p><i>En période sensible, survoler la ZPS à plus de 300 mètres (hauteur et distance). Contourner les ZSM.</i></p>
Dérangement lié aux autres modalités	Tracé Logistique Spectateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation sonore et/ou visuelle près des sites de nidification (diminution du succès reproducteur et/ou des chances de survie des jeunes) ou des sites de halte migratoire (repos)</li> </ul>	<p>ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)</p> <p>ME2 : Modifier les dates ou horaires de la manifestation pour éviter les périodes sensibles</p>	<p>MR6 : Canaliser et encadrer le cheminement des participants <i>Utiliser des moyens matériels et humains : ruban-balise, signaleurs...</i></p> <p>MR7 : Canaliser et encadrer le cheminement du public <i>Utiliser des moyens matériels et humains : piquets, barrières, ruban-balise, signaleurs...</i></p> <p>MR12 : Réduire la pollution lumineuse <i>Réduire l'éclairage et le diriger vers le bas, utiliser des LED dont la température de couleur est inférieure à 3000K (si la manifestation est nocturne)</i></p>
Piétinement	Tracé Logistique Spectateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction des nids au sol</li> <li>• Mortalité directe des œufs ou des jeunes</li> <li>• Dégradation des sites de nidification pour les oiseaux nichant au sol ou à faible hauteur</li> <li>• Perturbation de la couvaison ou de l'élevage des jeunes</li> <li>• Dégradation des habitats</li> </ul>	<p>ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)</p>	<p>MR1 : Mise en défens de certains secteurs sensibles <i>Matérialiser les zones à éviter pour proscrire la circulation des participants, des organisateurs et des spectateurs</i></p> <p>MR2 : Replacer le tracé sur les voies existantes <i>Le type de voie dépend du mode de déplacement des participants (exemples : véhicule à moteur sur routes et pistes carrossables; piétons et cyclistes sur routes, pistes et sentiers existants, embarcations sur la lame d'eau principale)</i></p>



		<p>d'alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Diminution de la ressource alimentaire</li><li>• Diminution des chances de survie des individus</li></ul>	<p>ME2 : Modifier les dates ou horaires de la manifestation pour éviter les périodes sensibles</p>	<p>MR3 : Repositionner les aménagements sur des surfaces artificialisées <i>Utiliser des infrastructures existantes ou des surfaces artificialisées pour les zones logistiques, de spectateurs, les points de ravitaillement, etc.</i></p>
				<p>MR6 : Canaliser et encadrer le cheminement des participants <i>Utiliser des moyens matériels et humains : ruban-balise, signaleurs...</i></p>
				<p>MR7 : Canaliser et encadrer le cheminement du public <i>Utiliser des moyens matériels et humains : piquets, barrières, ruban-balise, signaleurs...</i></p>

## HABITATS

<b>EAUX</b>	<p>Cette catégorie regroupe des milieux aquatiques d'eau douce, saumâtre et salée, avec des courants variés : du torrent de montagne à la lagune, en passant par les lacs et étangs. Leur état de conservation dépend en grande partie du maintien de la qualité physico-chimique des eaux et du substrat, ainsi que du débit du cours d'eau ou de la durée d'inondation. Le maintien de la continuité écologique le long des cours d'eau et entre les différents éléments d'un bassin hydrographique est également primordial. <u>Menaces</u> : pollution, remise en suspension des particules, modification des niveaux d'eau et de la sédimentation.</p>			
<b>MILIEUX CÔTIERS</b>	<p>Il s'agit de milieux de transition entre les milieux marins et terrestres : estrans, plages, récifs et dunes. Ils constituent une protection contre l'érosion côtière et la submersion marine, en particulier les dunes. Les estrans, rocheux ou vaseux, sont un site d'alimentation important pour de nombreux oiseaux pour la faune marine. <u>Menaces</u> : pollution, érosion et tassement du sol. Modification de la dynamique végétale, voire la réduction du couvert végétal.</p>			
<b>TOURBIÈRES &amp; MARAIS</b>	<p>Les tourbières, marais, sont caractérisés par la présence permanente ou temporaire d'eau. Ce sont des réservoirs de biodiversité et ils jouent un rôle important vis-à-vis de la qualité et de la régulation de l'eau, Ils agissent également comme des puits de carbone. <u>Menaces</u> : aménagements des zones humides conduisant à la fragmentation et à la disparition des habitats. Modification du système hydrographique qui perturbe leur fonctionnement et peut entraîner un assèchement. Pressions de piétinement et de pollution qui conduisent à leur fragilisation.</p>			
<b>LANDES &amp; FOURRÉS</b>	<p>Ce sont des milieux semi-ouverts qui présentent une végétation transitoire entre les pelouses/prairies et les boisements. Ces milieux se caractérisent par la dominance de végétation buissonnante et d'arbrisseaux tels que les bruyères, genêts ou ajoncs, qui offrent des abris et des ressources alimentaires pour de nombreuses espèces animales. Les différents milieux dépendent du substrat (calcaire ou limoneux), des taux d'humidité et d'acidité du sol. <u>Menaces</u> : écrasement de la végétation et modification des caractéristiques physico-chimiques du sol, y compris en surface (tassement, ravines).</p>			
<b>PELOUSES &amp; PRAIRIES</b>	<p>Les pelouses et prairies se caractérisent par une végétation essentiellement herbacée. Elles ont un rôle primordial dans la pollinisation, la régulation des bio-agresseurs et l'érosion des sols. Les différents milieux varient selon le type de substrat, les taux d'humidité et d'acidité du sol, l'altitude ou encore les pratiques agricoles. <u>Menaces</u> : Pollution, piétinement et tassement du sol liées à la circulation sur ces habitats, qui entraînent leur dégradation, notamment via la réduction des populations de plantes présentes (en particulier les plantes annuelles) ou la modification de la qualité physique et chimique du sol (facteur décisif pour l'établissement et le développement des plantes localement).</p>			
<b>BOISEMENTS</b>	<p>Ce groupe inclut des forêts de feuillus, de conifères et des forêts mixtes, de différents milieux, y compris des boisements de berges de cours et de plans d'eau et des tourbières boisées. <u>Menaces</u> : Perturbation de la régénération de la forêt via la destruction de nombreuses plantules et le tassement du sol (impacts sur les réseaux racinaires, les champignons et la faune du sol, ce qui entraîne des déséquilibres dans le fonctionnement de l'habitat).</p>			
<b>HABITATS ROCHEUX</b>	<p>Les habitats rocheux sont des milieux plus ou moins inclinés, avec un faible couvert végétal (falaises, pierriers, pentes). La végétation qui s'y développe, dans des fissures et des interstices rocheux, est adaptée aux conditions climatiques extrêmes et à l'absence de sol développé.   <u>Menaces</u> : Ce sont les habitats les moins menacés, du fait de leur grande stabilité.</p>			
<b>Préconisations générales</b>	<p><b>Période sensible : toute l'année</b> → Éviter les aménagements et la circulation sur les habitats d'intérêt communautaire, notamment les habitats de type Pelouses &amp; Prairies et Tourbières &amp; Marais, qui sont les plus sensibles vis-à-vis des manifestations sportives. → Proscrire tout type d'aménagement et de circulation sur les habitats d'intérêt communautaire prioritaires.</p>			
<b>Type de pression</b>	<b>Compartiments</b>	<b>Incidences potentielles</b>	<b>Mesures d'évitement</b>	<b>Mesures de réduction</b>
Piétinement	Tracé Logistique Spectateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction de la végétation</li> <li>• Tassement du sol</li> <li>• Perturbation de la régénération</li> <li>• Modification des communautés végétales</li> </ul>	ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s) de présence	<p>MR3 : Repositionner les aménagements sur des surfaces artificialisées <i>Utiliser des infrastructures existantes ou des surfaces artificialisées pour les zones logistiques, de spectateurs, les points de ravitaillement, etc.</i></p> <p>MR2 : Replacer le tracé sur les voies existantes <i>Le type de voie dépend du mode de déplacement des participants (exemples : véhicule à moteur sur routes et pistes carrossables; piétons et cyclistes sur routes, pistes et sentiers existants)</i></p> <p>MR1 : Mise en défens de certains secteurs sensibles <i>Matérialiser les zones à éviter pour proscrire la circulation des participants, des organisateurs et des spectateurs</i></p>



Érosion ou abrasion des surfaces (y compris le fond des cours et plans d'eau)	Tracé Logistique Spectateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Modification du débit des cours d'eau et des faciès d'écoulement</li><li>• Fragilisation des habitats dunaires, des estrans et des habitats rocheux</li></ul>	ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	MR1 : Mise en défens de certains secteurs sensibles <i>Matérialiser les zones à éviter pour proscrire la circulation des participants, des organisateurs et des spectateurs</i>
				MR2 : Replacer le tracé sur les voies existantes <i>Passer dans la lame d'eau principale pour les embarcations</i>
				MR5 : Installer des ouvrages temporaires de franchissement sur les cours d'eau ( <i>rampes métalliques démontables, planches en bois...</i> )

## Synthèse des incidences potentielles identifiées

Vous avez identifié les principales incidences que votre manifestation est susceptible d'avoir vis-à-vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de chaque site Natura 2000 concerné.

Dans les pages suivantes, argumentez votre analyse, en expliquant, pour chaque groupe, selon les cas :

- Pourquoi la manifestation est susceptible ou non d'avoir des incidences sur une ou des espèce(s) du groupe ;
- La méthodologie employée pour les inventaires complémentaires, le cas échéant.

S'il y a lieu, reportez ces éléments sur la cartographie générale, ou joignez-en une spécifique.

### Quels éléments renseigner au sujet des inventaires de terrain ?

*Les inventaires doivent suivre un protocole scientifique approprié, explicité et réalisé par des personnes compétentes dans le domaine.*

*La méthodologie utilisée pour réaliser les inventaires de terrain doit notamment comporter :*

- *un planning (dates et horaires des sessions de terrain par groupe d'espèces, conditions météorologiques) ;*
- *une cartographie de la zone prospectée (avec localisation des points d'écoute, transects...)* ;
- *la description des protocoles d'inventaires et du matériel utilisé ;*
- *la qualification des intervenants de terrain.*

## Exemple de synthèse d'analyse des incidences par groupe

### ● ESPÈCES AQUATIQUES OU SEMI-AQUATIQUES

La manifestation est-elle susceptible d'avoir des incidences sur une ou des espèce(s) du groupe ?

OUI

NON

Justification de l'absence / présence d'incidences :

➤ Si nécessité d'inventaires : précisions sur la méthodologie employée (dates de prospection, protocole suivi, personne(s) en charge de l'étude) :

## ● ESPÈCES AQUATIQUES OU SEMI-AQUATIQUES

La manifestation est-elle susceptible d'avoir des incidences sur une ou des espèce(s) du groupe ?

OUI

NON

Justification de l'absence / présence d'incidences :

- Si nécessité d'inventaires : précisions sur la méthodologie employée (dates de prospection, protocole suivi, personne(s) en charge de l'étude) :

Cas de figure dans lesquels un inventaire est nécessaire :

- *Sur le département, tous les cours d'eau et plans d'eau peuvent être potentiellement fréquentés par l'un des mammifères aquatiques (Haute montagne : Desman / Moyenne montagne : Desman et Loutre / Plaine : Loutre et de manière très ponctuelle, Vison et Castor). De ce fait, il n'y a pas d'inventaires de terrain requis pour vérifier la présence de ces espèces à l'emplacement de la manifestation. **Cependant la mise en place des mesures d'évitement et/ou de réduction doit être systématique.***
- *Pour les autres espèces, il sera nécessaire de réaliser des prospections de terrain dans les cas suivants : installation d'un ouvrage de franchissement temporaire de cours d'eau avec dégradation des berges et passage à gué. Si présence des espèces, ajuster l'emplacement de l'aménagement (tracé, pont...)*
- *Vérifier l'absence/présence d'abris potentiels dans l'aire de répartition de l'Écrevisse ;*
- *Vérifier l'absence/présence de plantes (Angélique des estuaires, Marsilée à quatre feuilles, Trichomanès remarquable) ;*
- *Vérifier l'absence/présence d'Odonates (recherche d'exuvies).*



● **ESPÈCES INFÉODÉES AU BOIS**

La manifestation est-elle susceptible d'avoir des incidences sur une ou des espèce(s) du groupe ?

OUI

NON

Justification de l'absence / présence d'incidences :

*Pas d'inventaires demandés.*



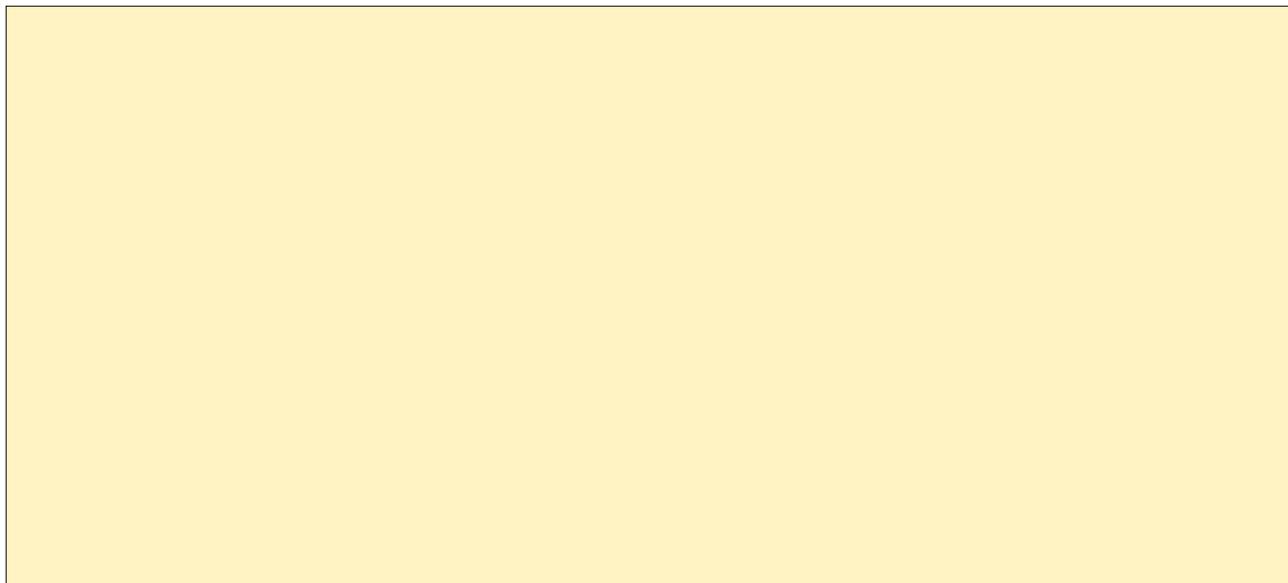
● CHAUVES – SOURIS

La manifestation est-elle susceptible d'avoir des incidences sur une ou des espèce(s) du groupe ?

OUI

NON

Justification de l'absence / présence d'incidences :



*Pas d'inventaires demandés.*

## ● ESPÈCES INFEODÉES À LA STRATE HERBACÉE TERRESTRE

La manifestation est-elle susceptible d'avoir des incidences sur une ou des espèce(s) du groupe ?

OUI

NON

Justification de l'absence / présence d'incidences :

- Si nécessité d'inventaires : précisions sur la méthodologie employée (dates de prospection, protocole suivi, personne(s) en charge de l'étude) :

Cas de figure dans lesquels un inventaire est nécessaire :

*En cas de tracés ou d'aménagements directement sur les habitats favorables à une ou plusieurs des espèces du groupe, un inventaire sera indispensable pour localiser l'emplacement de moindres impacts.*

*Il s'agira de vérifier la présence sur les zones d'aménagement envisagées, le cas échéant : de l'Escargot de Quimper, du Lézard de Bonnal, des plantes d'intérêt communautaire ou des plantes hôtes des papillons d'intérêt communautaire.*



● **OURS BRUN**

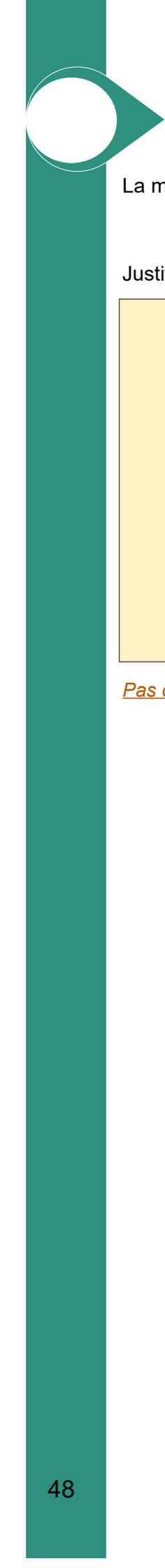
La manifestation est-elle susceptible d'avoir des incidences sur une ou des espèce(s) du groupe ?

OUI

NON

Justification de l'absence / présence d'incidences :

*Pas d'inventaires demandés.*



● **CÉTACÉS**

La manifestation est-elle susceptible d'avoir des incidences sur une ou des espèce(s) du groupe ?

OUI

NON

Justification de l'absence / présence d'incidences :

*Pas d'inventaires demandés.*

## ● OISEAUX

La manifestation est-elle susceptible d'avoir des incidences sur une ou des espèce(s) du groupe ?

OUI  NON

Justification de l'absence / présence d'incidences :

➤ Si nécessité d'inventaires : précisions sur la méthodologie employée (dates de prospection, protocole suivi, personne(s) en charge de l'étude) :

*Cas de figure dans lesquels un inventaire est nécessaire :*

- *Dans le cas d'un survol dans ou à moins de 300 m de hauteur ou de distance d'un site Natura 2000 de la directive Oiseaux (ZPS), l'inventaire vise à identifier les sites de reproduction potentiels de chaque espèce d'oiseau nicheur d'intérêt communautaire du site. L'objectif est d'avoir un plan de vol respectant une zone de 300 m autour des sites de reproduction potentiels.*
- *D'après l'écologie de chaque espèce, si vous êtes amenés à créer un tracé ou un aménagement (hors sentiers, pistes, surfaces goudronnées et autres milieux artificialisés) au sein de son habitat de reproduction ou de halte migratoire, un inventaire sera nécessaire, pour vérifier la présence de nids des années précédentes et définir les zones de halte identifiées l'année précédente. L'objectif de cet inventaire est d'éloigner au maximum le tracé et les aménagements de ces sites.*

## ● HABITATS

La manifestation est-elle susceptible d'avoir des incidences sur un ou des habitat(s) du groupe ?

OUI

NON

Justification de l'absence / présence d'incidences :

- Si nécessité d'inventaires : précisions sur la méthodologie employée (dates de prospection, protocole suivi, personne(s) en charge de l'étude) :

Cas de figure dans lesquels un inventaire est nécessaire :

*D'après la cartographie des diagnostics écologiques, si vous êtes amenés à **créer** un tracé ou un aménagement sur un habitat d'intérêt communautaire, un inventaire sera nécessaire, pour vérifier la présence de ces habitats au niveau des aménagements envisagés. L'objectif de cet inventaire est de cartographier de l'habitat impacté, localiser l'aménagement au sein de l'habitat et indiquer la surface de son emprise.*



## ÉTAPE 4 - DESCRIPTION DES MESURES PRISES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Cette étape a pour but de préciser les mesures d'évitement et de réduction des impacts qui seront mises en place, leur localisation et les moyens mis en œuvre.

Il est conseillé de joindre une cartographie de la manifestation, avec, le cas échéant, des indications sur l'emplacement des mesures mises en place. La symbologie utilisée pour chaque mesure peut être renseignée soit sur la fiche correspondante, soit par une légende.

On différenciera deux types de mesures :

- Les mesures de réduction systématiques (notées « MRS »).
- Les mesures d'évitement (ME) et de réduction (MR) spécifiques.

## Mesures de réduction systématiques (MRS)

Il s'agit de mesures destinées à être adaptées et appliquées dans tous les types de manifestations sportives. Elles concernent notamment la sensibilisation des personnes et la gestion des déchets et des pollutions accidentelles.

Ces mesures sont indispensables pour conclure à l'absence d'incidences significatives sur les sites Natura 2000 concernés.

Coche	Intitulé de la mesure	Commentaire
<input type="checkbox"/>	MRS1 : Sensibiliser le public et les participants	
<input type="checkbox"/>	MRS2 : Gérer les déchets pendant la manifestation	<i>Gérer les déchets sur l'ensemble des compartiments, y compris aux points de ravitaillement et en course: poubelles, nettoyage par le serre-file derrière le dernier participant, pas de rejet en course...</i>
<input type="checkbox"/>	MRS3 : Ramasser les déchets à la fin de la manifestation	<i>Cela inclut les déchets sur le parcours, les zones de spectateurs, les zones de logistique, etc. Retirer les barrières et le balisage.</i>
<input type="checkbox"/>	MRS4 : Minimiser le risque de rejet de produits chimiques et d'hydrocarbures	<i>Utiliser des dispositifs adaptés : bâches sur les zones de réparation, tapis environnementaux (sans lavage)...</i>

## Fiche mesure MRS1

### **Sensibiliser le public et les participants.**

*Diffuser des informations au public et aux participants, apposer des affiches explicatives, intégrer des consignes au règlement de la manifestation...*

Description de la mesure :

Moyens mis en œuvre (humains, matériels ...) :

Période de mise en œuvre et de retrait de la mesure :

## Fiche mesure MRS2

### **Gérer les déchets pendant la manifestation.**

*Gérer les déchets sur l'ensemble des compartiments, y compris aux points de ravitaillement et en course: poubelles, nettoyage par le serre-file derrière le dernier participant, pas de rejet en course...*

Description de la mesure :

Moyens mis en œuvre (humains, matériels ...) :

Période de mise en œuvre et de retrait de la mesure :

## Fiche mesure MRS3

### **Ramasser les déchets à la fin de la manifestation.**

*Ramasser les déchets sur le parcours, les zones de spectateurs, les zones de logistique, etc.  
Retirer les barrières et le balisage.*

Description de la mesure :

Détail des moyens mis en œuvre (humains, matériels ...) :

Période de mise en œuvre et de retrait de la mesure :

## Fiche mesure MRS4

### **Minimiser le risque de rejet de produits chimiques et d'hydrocarbures**

*Utiliser des dispositifs adaptés : bâches sur les zones de réparation, tapis environnementaux (sans lavage).*

Description de la mesure :

Détail des moyens mis en œuvre (humains, matériels ...) :

Période de mise en œuvre et de retrait de la mesure :



## Mesures d'évitement et de réduction spécifiques

Il s'agit des mesures, identifiées à l'étape précédente, qui sont ciblées sur des espèces, habitats ou groupes d'espèces / d'habitats.

Outre les mesures suggérées dans les tableaux, cela inclut toute autre mesure qui paraîtrait appropriée.

Ce document comprend trois fiches mesure vierges. Il est recommandé de les dupliquer autant de fois que nécessaire, afin de décrire la totalité des mesures qui seront mises en place.

## Fiche mesure : exemple 1

Intitulé de la mesure (s'il s'agit d'une mesure suggérée) :

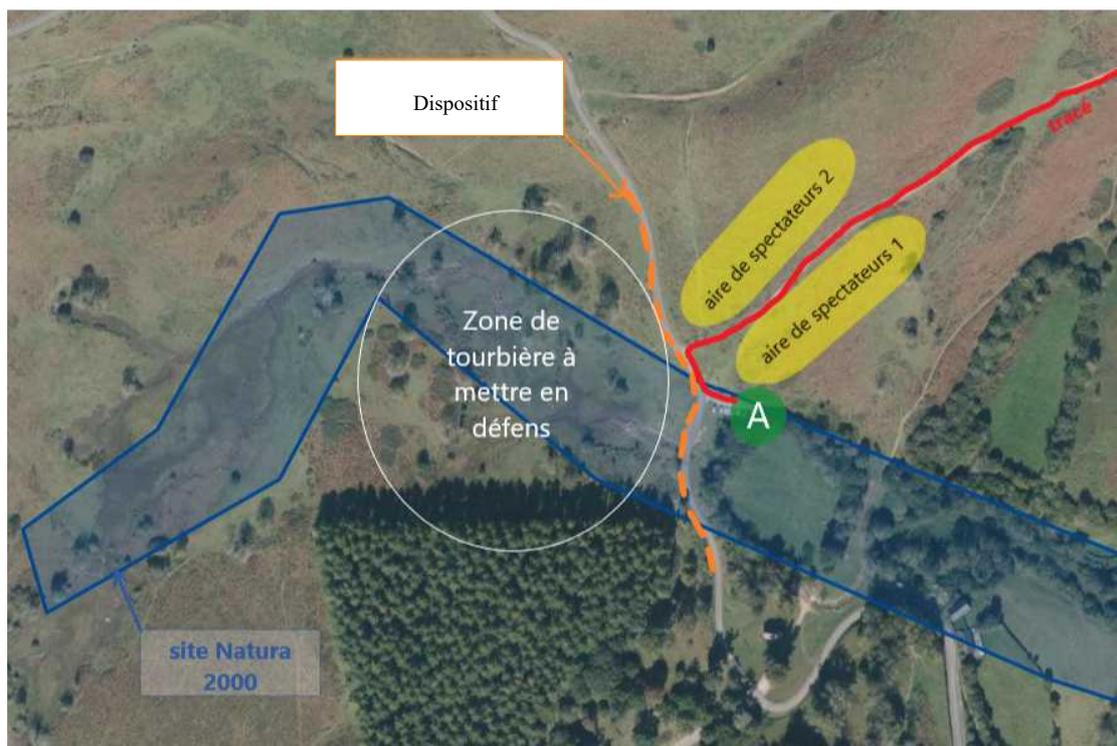
Intitulé de la mesure (s'il s'agit d'une autre mesure proposée) :

Description de la mesure :

Moyens mis en œuvre (humains, matériels ...) :

Période de mise en œuvre et de retrait de la mesure :

Plan de situation et photographie(s):



## Fiche mesure : exemple 2

Intitulé de la mesure (s'il s'agit d'une mesure suggérée) :

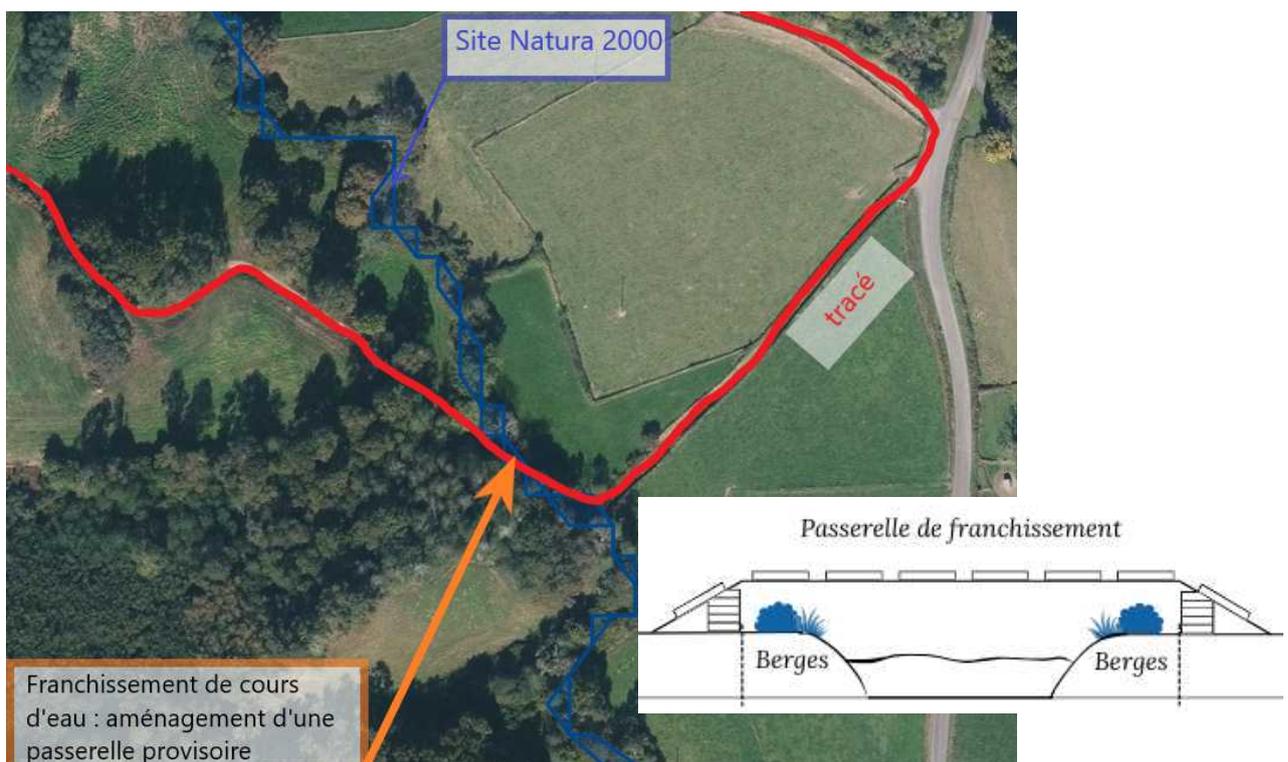
Intitulé de la mesure (s'il s'agit d'une autre mesure proposée) :

Description de la mesure :

Moyens mis en œuvre (humains, matériels ...) :

Période de mise en œuvre et de retrait de la mesure :

Plan de situation et photographie(s):



## Fiche mesure

Intitulé de la mesure (s'il s'agit d'une mesure suggérée) :

Intitulé de la mesure (s'il s'agit d'une autre mesure proposée) :

Description de la mesure :

Détail des moyens mis en œuvre (humains, matériels ...) :

Période de mise en œuvre et de retrait de la mesure :

Plan de situation et photographie(s):

## Fiche mesure

Intitulé de la mesure (s'il s'agit d'une mesure suggérée) :

Intitulé de la mesure (s'il s'agit d'une autre mesure proposée) :

Description de la mesure :

Détail des moyens mis en œuvre (humains, matériels ...) :

Période de mise en œuvre et de retrait de la mesure :

Plan de situation et photographie(s):

## Fiche mesure

Intitulé de la mesure (s'il s'agit d'une mesure suggérée) :

Intitulé de la mesure (s'il s'agit d'une autre mesure proposée) :

Description de la mesure :

Détail des moyens mis en œuvre (humains, matériels ...) :

Période de mise en œuvre et de retrait de la mesure :

Plan de situation et photographie(s):

## ÉTAPE 5 - CONCLUSION

Compte tenu des mesures d'évitement et de réductions adoptées, la manifestation est-elle susceptible d'avoir une incidence significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?

- NON, l'analyse démontre l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du (des) site(s) Natura 2000.**

→ *Ce formulaire signé, accompagné des pièces jointes éventuelles, est à fournir au service instructeur avec votre déclaration ou demande d'autorisation.*

- OUI, l'analyse démontre des incidences significatives potentielles sur l'état de conservation du (des) site(s) Natura 2000.**

→ *Repensez votre projet afin qu'il soit compatible avec les enjeux de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés.*

La conclusion de l'évaluation est de la responsabilité de l'organisateur de la manifestation et constitue un engagement de sa part.

Fait à (lieu) :

Le (date) :

Signature :

## Annexe 1 : Liste des structures animatrices de sites Natura 2000 sur le département des Pyrénées-Atlantiques

N° site	Nom site	Structure animatrice	Courriel
FR7200754	Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port	Commission syndicale du Pays de Cize	<a href="mailto:cize@wanadoo.fr">cize@wanadoo.fr</a>
FR7212015	Haute Cize : Pic d'Herrozate et forêt d'Orion		
FR7200756	Montagnes des Aldudes	Commission Syndicale de la Vallée de Baigorry	<a href="mailto:administration@csvbaigorry.fr">administration@csvbaigorry.fr</a>
FR7212012	Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindex		
FR7200759	Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi	SIVU du Mondarrain et de l'Artzamendi	<a href="mailto:sivu.mondarrain.artzamendi@gmail.com">sivu.mondarrain.artzamendi@gmail.com</a>
FR7200760	Massif de la Rhune et de Choldocogagna	Communauté d'Agglomération Pays Basque	<a href="mailto:contact@communaute-paysbasque.fr">contact@communaute-paysbasque.fr</a>
FR7200775	Domaine d'Abbadia et corniche basque		
FR7200776	Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz		
FR7200785	La Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau)		
FR7200786	La Nive		
FR7200789	La Bidouze (cours d'eau)		
FR7200813	Côte basque rocheuse et extension au large		
FR7212011	Col de Lizarrieta		
FR7212002	Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la roche ronde	Ville de Biarritz	<a href="mailto:environnement@biarritz.fr">environnement@biarritz.fr</a>
FR7200790	Le Saison	Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et Mauléon	<a href="mailto:sigom@cdg-64.fr">sigom@cdg-64.fr</a>
FR7210077	Barthes de l'Adour	CPIE Seignanx et Adour Fédération Départementale des Chasseurs des Landes Fédération Départementale des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Landes Nature Syndicat Adour Midouze	<a href="mailto:cpieseignanxadour@gmail.com">cpieseignanxadour@gmail.com</a> <a href="mailto:contact@fdc40.fr">contact@fdc40.fr</a> <a href="mailto:contact@peche-landes.com">contact@peche-landes.com</a> <a href="mailto:landesnaturefb@gmail.com">landesnaturefb@gmail.com</a> <a href="mailto:contact@adourmidouze.fr">contact@adourmidouze.fr</a>
FR7200724	L'Adour		

## Annexe 2 : Liste des mesures d'évitement et de réduction suggérées

INTITULÉ	DESCRIPTION
MRS1 : Sensibiliser le public et les participants	<i>Diffuser des informations au public et aux participants, apposer des affiches explicatives, intégrer des consignes au règlement de la manifestation...</i>
MRS2 : Gérer les déchets pendant la manifestation	<i>Gérer les déchets sur l'ensemble des compartiments, y compris aux points de ravitaillement et en course: poubelles, nettoyage par le serre-file derrière le dernier participant, pas de rejet en course...</i>
MRS3 : Ramasser les déchets à la fin de la manifestation	<i>Ramasser les déchets sur le parcours, les zones de spectateurs, les zones de logistique, etc. Retirer les barrières et le balisage.</i>
MRS4 : Minimiser le risque de rejet de produits chimiques et d'hydrocarbures	<i>Utiliser des dispositifs adaptés : bâches sur les zones de réparation, tapis environnementaux (sans lavage)...</i>
ME1 : Modifier le tracé et les aménagements liés à la manifestation pour éviter la(les) zone(s) sensible(s)	
ME2 : Modifier les dates ou horaires de la manifestation pour éviter les périodes sensibles ou les phases d'activité	
MR1 : Mise en défens de certains secteurs sensibles	<i>Matérialiser les zones à éviter pour proscrire la circulation des participants, des organisateurs et des spectateurs</i>
MR2 : Replacer le tracé sur les voies existantes	<i>Le type de voie dépend du mode de déplacement des participants (exemples : véhicule à moteur sur routes et pistes carrossables; piétons et cyclistes sur routes, pistes et sentiers existants, embarcations sur la lame d'eau principale)</i>
MR3 : Repositionner les aménagements sur des surfaces artificialisées	<i>Utiliser des infrastructures existantes ou des surfaces artificialisées pour les zones logistiques, de spectateurs, les points de ravitaillement, etc.</i>
MR4 : Éloigner les aménagements des secteurs sensibles	<i>Éloigner les aménagements (aires de spectateurs, zones logistiques, dropzones, etc.) et les dispositifs (sonorisation, éclairage, etc.) des secteurs sensibles</i>
MR5 : Installer des ouvrages temporaires de franchissement sur les cours d'eau	<i>Installer des ouvrages temporaires de franchissement sur les cours d'eau</i>
MR6 : Canaliser et encadrer le cheminement des participants	<i>Utiliser des moyens matériels et humains : ruban-balise, signaleurs...</i>
MR7 : Canaliser et encadrer le cheminement du public	<i>Utiliser des moyens matériels et humains : piquets, barrières, ruban-balise, signaleurs...</i>
MR8 : Filtrer l'eau en cas de franchissement à gué	<i>Positionner de la paille en aval du franchissement à gué. <b>Mesure possible uniquement pour petits cours d'eau à faible débit, sur sol caillouteux</b></i>
MR9 : Installer une structure temporaire pour embarquer / débarquer	<i>Installer une structure temporaire pour embarquer / débarquer (ex: ponton flottant)</i>
MR10 : Minimiser la pente du cheminement	<i>Minimiser l'érosion en empruntant le moins possible de sentiers à forte pente ou sur de courtes distances</i>
MR11 : Réduire la pollution sonore	<i>Supprimer la sonorisation des zones sensibles ou la déplacer en dehors. Réduire la puissance sonore.</i>
MR12 : Réduire la pollution lumineuse	<i>Réduire l'éclairage et le diriger vers le bas, utiliser des LED dont la température de couleur est inférieure à 3000K (si la manifestation est nocturne)</i>
MR13 : Éloigner le survol des zones sensibles	<i>En période sensible, respecter une distance de 300 m à la ZPS (hauteur et distance). Contourner les ZSM.</i>